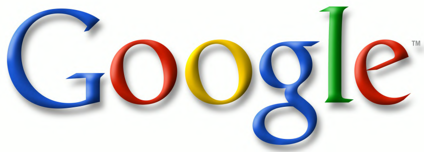
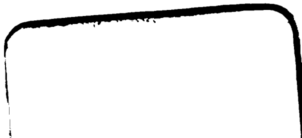



HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS



LE THÉATRE LATIN

DE

RAVISIUS TEXTOR

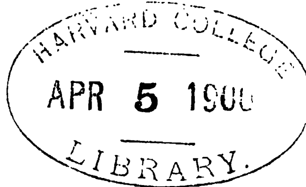
1470—1524

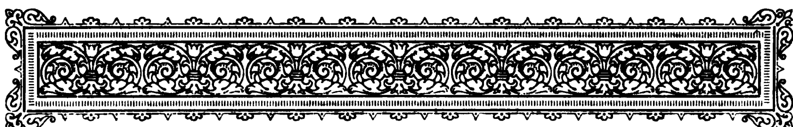
I

PAR

J. VODOZ.

WINTERTHUR
IMPRIMERIE GESCHWISTER ZIEGLER
1898.


HARVARD COLLEGE
APR 5 1900
LIBRARY.



INTRODUCTION.

Dans la seconde moitié du quinzième siècle, et durant le seizième, les représentations données par les élèves des collèges paraissent avoir été en grande vogue non seulement en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et en Flandre, mais surtout en France. On ne se contentait pas de jouer et d'imiter les chefs-d'œuvre des anciens, tels que Plaute et Térence, mais l'on s'appliquait à produire des œuvres originales, en français et en latin, qui trahissaient parfois un vrai génie, et ne manquaient pas de valeur.

Le règne de Louis XII (1498—1515) et la première partie de celui de François Ier (1515—1547) furent particulièrement favorables au développement de l'art dramatique en France, car les auteurs jouissaient alors de la plus grande licence, qu'ils écrivissent en latin ou en français, ou que leurs pièces fussent sérieuses ou comiques. Louis XII surtout, persuadé que dans le libre développement de l'intelligence il n'y a de danger que pour les mauvais princes, voulait que la vérité vînt jusqu'à lui, et qu'on portât sur la scène des théâtres libres tous les abus de sa cour et de son royaume; il espérait apprendre ainsi beaucoup de choses qui sans cela lui seraient restées cachées. Dès les premiers jours de son règne, il rétablit dans leurs droits et privilèges toutes les sociétés dramatiques, abandonnant à la verve des acteurs, surtout des clercs de la Basoche, toutes les classes de la société, et ne faisant de réserves que pour l'honneur des dames. Grâce à cette haute protection, le théâtre se trouva un moment pour ainsi dire investi d'une mission officielle, politique et sociale, ce qui explique le fait que, durant tout le

règne de Louis XII, le théâtre fut sincèrement royaliste, national et gallican.[1]

Par malheur, une partie considérable des ouvrages de cette époque a été perdue, grâce sans doute à la négligence des auteurs, qui se contentaient de faire représenter leurs pièces et ne s'en occupaient plus guère une fois ce succès obtenu, mais grâce surtout à l'indifférence de la postérité qui, sous l'influence de la Renaissance et de la Réforme, avait fini par tourner ses regards vers d'autres domaines, et ne jugeait pas ces produits dramatiques dignes d'être préservés de l'oubli. Cette influence de la Renaissance et de la Réforme ne saurait être contestée; il est même permis de dire que c'est elle qui a donné le coup de mort au théâtre populaire français du moyen âge. En effet, d'un côté, la religion catholique ne voyait pas de bon oeil l'adaptation à la scène de sujets religieux, et cela moins par respect pour la sainteté de ceux-ci que par crainte de fournir de nouvelles armes à ses adversaires; d'un autre côté, les lettrés, pleins du sentiment de la pauvreté des formes dramatiques du moyen âge, les abandonnent pour d'autres qui répondent mieux à leur idéal.

C'est donc une rare bonne fortune que d'avoir pu conserver un certain nombre de pièces latines, vingt-quatre environ, qui furent jouées entre 1500 et 1524 au Collège de Navarre, réputé longtemps le premier de Paris par l'excellence de ses représentations. Ces pièces sont d'un caractère varié, la plupart sont morales et didactiques, tout à fait analogues aux moralités françaises, d'autres contiennent des attaques assez vives contre les vices des grands, contre les abus du clergé, et se rapprochent des soties, d'autres enfin ne sont destinées qu'à amuser et ressemblent aux farces. Ces dialogues *(dialogi)* ont passé par plusieurs éditions, et sont attribués à Jean Tixier de Ravisy (qui latinisait son nom en s'appelant Ravisius Textor), Nivernais, maître au Collège de Navarre, recteur de l'Université de Paris.

[1] Voyez: Saint-Marc Girardin, *Discours sur la marche et les progrès de la langue et de la littérature françaises depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'en 1610.* Paris, 1829. — Lenient, *La satire en France au moyen âge,* Paris, 1866, p. 348.

CHAPITRE I.

JEAN TIXIER, DE RAVISY.

Les quelques données peu précises que nous possédons sur la vie de notre auteur en rendent même une simple esquisse extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible. Nous ne connaissons ni le lieu, ni la date exacte de sa naissance; nous ignorons les circonstances qui le firent quitter le Nivernais pour se rendre à Paris, et la date exacte de sa mort. C'est là le résultat négatif auquel ont abouti les recherches que nous avons tenu à faire nous-même au cours d'un voyage à Nevers, et dans les communes d'Alluy, de Châtillon et de Saint-Saulge, dans l'espoir de retrouver quelques données qui pussent jeter un peu de lumière sur la vie de Textor.

Son nom, déjà, paraît avoir donné lieu à des divergences d'opinions: s'appelait-il *Tixier* ou *Ravisy, Textor* ou *Ravisius?* D'après M. de Villenaut, de Nevers, homme des plus compétents en cette matière, et qui a consacré sa vie à l'étude généalogique des anciennes familles du Nivernais, *Ravisy* serait le nom de famille. Les Ravisy étaient originaires du Forez; ils se répandirent très tôt déjà dans la Bresse, le Bourbonnais et le Nivernais, où de nombreuses familles portent encore ce nom. Ils ont très probablement donné leur nom au hameau de Ravisy, près de Châtillon-en-Bazois.

Les Ravisy furent, jusque dans les premières années de ce siècle, une des principales familles de la petite ville de Saint-Saulge, et semblent l'avoir été de bien longue date. Cette famille est citée dans le *Mémoire sur la ville de Saint-Saulge* qui fut composé en 1712 par Jérôme Deparis, curé de Saint-Saulge, son pays natal.[1] Si l'on veut voir dans Ravisius un nom de famille, on pourrait donc être tenté de donner Saint-Saulge comme lieu de la naissance de Textor, les Ravisy de Saint-Saulge étant pour ainsi dire les seuls connus.[2]

---

[1] Ce mémoire est resté manuscrit, cependant il en existe plusieurs copies.

[2] D'après Gouget, et d'après Massebieau, en dernier lieu, Ravisius Textor est originaire de Saint-Saulge.

Nous croyons toutefois que le nom de famille de notre auteur est *Tissier* ou *Tixier,* en latin *Textor.* A une seule exception près,[1] il est appelé partout Ravisius *Textor,* ou simplement *Textor.* Launoy, l'historien du Collège de Navarre, dont le témoignage est sans contredit de la plus grande valeur, l'appelle ordinairement *Joannes Ravisius Textor;* mais, dans la liste des admissions et des promotions qui termine l'histoire du collège pendant le XVIe siècle, il nomme *Joannes Texier* comme étant devenu en 1520 „Regens Grammaticorum". Plus haut, nous trouvons le nom de *Victor Textoris,* devenu „submagister Grammaticorum" en 1443, et ce Victor n'est autre que l'oncle de Jean; Launoy parle de lui dans son *Eloge* de Textor[2] où notre auteur lui-même est nommé Joannes Textor.[3] Gouget, dans sa *Bibliothèque Française,*[4] ne parle que de *Jean Tixier.* Baillet, dans ses *Jugements des Savants,* parle de *Jean le Tissier;* le nom de Ravisius, ou Ravisy, ne paraît même pas dans l'article.[5] Enfin, dans sa biographie de Jean et de Benoît Textor, qui suit la notice historique et généalogique sur la maison Textor de Ravisi, notice extraite de l'Annuaire de la Noblesse de 1854,[6] M. Borel d'Hauterive ne parle que de *Jean Textor,* ou *Tixier,* qu'il fait, comme Gouget, seigneur de Ravisy. Ajoutons encore qu'une des dernières *Epistolæ obscurorum virorum*[7] est adressée à un ami par

---

[1] Dans son jugement sur l'*Officina* (voyez plus bas), Gesner parle de Ravisius.

[2] Launoius, Joan., *Academia Parisiensis Illustrata.* 2 vol. Paris, Martin et Boudot, 1682. II, p. 644.

[3] Launoy, op. cit., I, p. 405, cite un *Joannes Ravisi* comme ayant été admis au nombre des „Artistæ" en 1528. Là, Ravisi est évidemment nom de famille.

[4] Gouget, C.-P., *Bibliothèque française, ou histoire de la littérature française depuis l'origine de l'imprimerie etc.,* 8°. Paris, 1741—56, t. VII, p. 18. C'est à tort qu'il fait Tixier seigneur de Ravisy.

[5] Baillet, *Jugements des Savants,* Amsterdam, 1725. II, pag. 425.

[6] Ces deux documents ont été réunis en une brochure imprimée à Paris, au bureau de l'*Annuaire de la Noblesse,* 9, rue Chauchat, en 1854. — La biographie, aussi bien que la notice qui la précède, doit être consultée avec précautions: l'incertitude quant aux dates, le titre de grand-maître de l'Université, donné à Textor au lieu de celui de recteur, la manière parfois bien vague de s'exprimer, suffiront, au premier coup d'oeil, comme illustration de notre appréciation.

[7] *Epistolæ obscurorum virorum ad. Dn. M. Ortuinum Gratium. Nova et accurata editio.* Francfort s./Main, 1643, p. 364.

Maître *Joannes Textoris,* et qu'en 1572, Antoine Tiron et J. V. H. publient à Anvers une traduction des épîtres morales de *Jean Textor de Nivernois.*

Or, les Tissier ou Tixier sont une des familles bourgeoises les plus anciennes du Nivernais; ce nom y est encore extrêmement répandu aujourd'hui, non seulement à Nevers, mais dans tout le département de la Nièvre. Nous croyons donc être dans le vrai en donnant à notre auteur le nom de *Jean Tixier,* Joannes Textor, et en considérant *Ravisius* comme un prénom indiquant le lieu d'origine: Ravisy, ancien hameau, situé dans un petit vallon, à 3 km. au nord-ouest de Châtillon-en-Bazois, et à 11 km. au sud de Saint-Saulge. Le prénom, Jean, et le nom de famille, Tixier, étant l'un et l'autre, il est permis de le supposer, portés par bien des personnes, il n'y a rien d'étonnant à ce que le surnom de *Ravisius* ait été choisi et ajouté au nom de Textor comme marque distinctive; c'est là, du reste, un usage des plus répandus au moyen âge.

Quant à prétendre voir en Jean Tixier un seigneur de Ravisy, comme le fait Gouget, les déclarations formelles de M. de Villenaut que les Ravisy, ou Ravisi, n'ont jamais été nobles, et que Ravisy n'a jamais été tenu en fief, seraient déjà suffisantes pour nous permettre d'affirmer le contraire. Nous pouvons ajouter à ce témoignage celui de M. Ravisy, maire de Châtillon-en-Bazois, et de M. Albourg, maire d'Alluy, deux communes entre lesquelles Ravisy est partagé. Ces messieurs nous ont affirmé qu'ils n'ont jamais entendu parler d'un château de Ravisy, de sorte que les „ruines du vieux manoir“ dont parle Borel d'Hauterive seraient purement imaginaires.

Nous disons donc Jean Tixier originaire de Ravisy, mais ne saurions fournir aucune autre preuve à l'appui de cette affirmation. Tous les documents nous font défaut. — Le hameau de Ravisy est divisé en deux parties très inégales par un petit ruisseau qui coule du sud au nord; la plus petite de ces deux parties — trois ou quatre maisons — appartient à la commune de Châtillon-en-Bazois, l'autre, la plus grande — une quinzaine de maisons — ressort de la commune d'Alluy. C'est dans ce dernier endroit que se sont trouvés de tout temps les registres

des naissances, mariages, décès survenus à Ravisy. Par malheur, ces registres, ainsi que nous avons pu nous en convaincre nous-même, ne remontent qu'à 1504, date postérieure à la naissance de Jean Tixier, et ne renferment durant tout le XVI[e] siècle aucune inscription contenant le nom de Tixier. Il est vrai que ces livres sont loin d'être bien tenus; les inscriptions sont rares jusque vers 1622; elles sont parfois interrompues pendant quelques années; de nombreux feuillets manquent.

Rien ne prouve non plus que Ravisius Textor soit originaire de Saint-Saulge, ainsi que le dit Gouget.[1] Il n'y a pas, dans les archives de la ville, de registres antérieurs à l'année 1576. Cependant, en 1406, un Jehan Tixier était juge et greffier à Saint-Saulge; ce nom a été trouvé au bas d'un document par M. de Villenaut, mais, isolé ainsi, il ne prouve rien. — En ce moment, il n'existe plus à Saint-Saulge aucune personne du nom de Tissier ou Tixier, ou du nom de Ravisy.[2] Dans la commune de Châtillon, il reste trois familles Tixier,[3] dont l'une est originaire de Château-Chinon; les registres des naissances de Châtillon ne remontent qu'au XVII[e] siècle. Nous ne pouvons donc que constater encore une fois l'impossibilité de fixer soit le lieu, soit la date exacte de la naissance de Textor, tout en maintenant notre opinion que Joannes Ravisius Textor doit vraisemblablement signifier Jean Tixier, originaire de Ravisy.

Il naquit vers 1470; cette date est plus probable que 1480, donné par Massebieau.[4] S'il n'était né qu'en 1480, il serait devenu recteur de l'université à 20 ans déjà, ce qui n'est guère probable; en outre, ceux de ses ouvrages écrits ou publiés dans les premières années du XVI[e] siècle font preuve de trop d'études

---

[1] Voyez plus haut, p. 5, note 2. Gouget, loc. cit. — Massebieau, L., *De Ravisii Textoris comœdiis. Paris, 1878*; p. 13.

[2] Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. J. A. Dugué, adjoint de M. le maire de Saint-Saulge. Qu'il nous permette de lui en exprimer notre reconnaissance.

[3] L'une écrit son nom: *Thissier.*

[4] Massebieau, L., op. cit. p. 13. — La date de 1470 est donnée par Cougny, *Annuaire de la Nièvre,* 1848. Article sur *Ravisius Textor,* III[e] partie, p. 37. Ses sources sont: l'*Annuaire* de Gillet, an X; les *Mémoires de Née de la Rochelle,* t. III, p. 28, et l'*Histoire du Nivernais* de Guy Coquille.

et de lectures pour pouvoir être l'œuvre d'un jeune homme de 20 à 30 ans. — Il quitta très tôt son pays natal pour se rendre à Paris, où il avait un oncle, Victor Tixier, sous-maître au Collège de Navarre. Quelles furent les raisons qui poussèrent ses parents à se séparer de lui? Peut-être le jeune homme était-il „li filz d'un povre païsant", venu „à Paris por apanre".[1] Ses parents avaient reconnu en lui des dons spéciaux, et, n'étant sans doute pas assez aisés pour lui donner une éducation propre à développer ses talents, ils avaient accepté l'offre de l'oncle Victor qui voulait se charger de l'éducation de Jean. La jeunesse de ce dernier, à cette époque, est constatée par Launoy,[2] qui parle de Textor en disant: *quem ab œtate tenera collegium* (Navarræ) *aluit.* Un frère, Jacques Tixier, le rejoignit plus tard; c'est le seul de ses parents, à part son oncle, dont il soit fait mention.[3] Détaché ainsi de sa famille dès son jeune âge, Jean n'a sans doute guère connu la tendresse d'une mère, ni les joies de la vie de famille. Peut-être même, — et ce serait une autre explication de son départ pour Paris —, ses parents étaient-ils morts très tôt. Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le souvenir de ses premières années et celui de la maison paternelle paraissent avoir complètement disparu de sa mémoire. Il ne fait aucune allusion à cette époque de sa vie qui restera à jamais un mystère. Seules, ses *Epistolœ* renferment ici et là quelques lignes écrites sous l'impression d'événements du jour.[4] Mais, comme nous le dit leur préface,[5] elles n'étaient que des exercices pédagogiques, des modèles de rédaction, dans lesquels l'auteur n'exposait pas toujours volontiers ses impressions personnelles. Il ne faut donc accepter que sous grande réserve bien des épisodes tels que le récit d'une aventure avec un ignorant, „magistellus et gram-

---

[1] Rutebeuf, *Diz de l'Univ. de Paris;* œuvres compl. édition Jubinal, Paris, 1839. I, 155.

[2] Op. cit., I, 245.

[3] Launoius, op. cit., II, 677.

[4] *Joan. Ravisii Textoris Nivernensis dialogi aliquot festivissimi, studiosæ juventuti cum primis utiles. Item ejusdem epigrammata non pauca ut doctissima, ita et lepidissima, et epistolæ non vulgaris eruditionis.* Bâle, Stœr, 1626. Voyez: Epist. 50, pag. 76.

[5] Op. cit. *Ad lectorem Textoris,* pag. 3.

matista",[1] ou que celui de sa rencontre avec des brigands,[2] ou enfin la déclaration qu'après son arrivée à Paris il fut obligé de mendier, „manus ad stipem porrigere",[3] quelque naturels et vraisemblables que ces épisodes paraissent. Pourtant, les *Epistolæ* ne manquent pas d'intérêt, car elles sont assez originales, et nous permettent de nous former une idée — bien vague, malheureusement — de la tournure d'esprit de notre auteur; aussi les citerons-nous fréquemment dans notre travail.

A Paris donc, les portes du Collège de Navarre s'ouvrirent pour recevoir Jean Tixier, qui, sans doute, n'en est jamais sorti. L'ancien Collège de Navarre s'élevait à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'Ecole polytechnique. Il avait été fondé par Jèanne de Navarre, comtesse de Champagne et femme de Philippe le Bel, qui, par testament du 24 mars 1304, légua les fonds nécessaires à la construction et à l'entretien d'un collège destiné à recevoir 70 boursiers, dont 20 formeraient la classe des commençants, *grammatici*, 30 se voueraient à l'étude de la dialectique et de la philosophie, *artistæ*, et 20 à l'étude de la théologie, *darent operam sacris litteris et theologiæ.* On nommait un *Magister* et un *Submagister grammaticorum*, un *Magister* et un *Submagister dialecticorum*; un *Magnus Magister*[4] était à la tête des théologiens, et en même temps de tout le collège auquel de nombreux chapelains, clercs et domestiques étaient encore attachés. Il était expressément défendu de parler autre chose que le latin.[5]

Ce collège ne tarda pas à acquérir un grand renom; les places étaient très recherchées, l'enseignement y était excellent. Les rois de France le favorisaient, et Rome, dont il fut toujours un sûr appui, lui accorda bénéfices sur bénéfices.

A l'époque où Jean Tixier y entra, le collège avait à sa tête Jean Raulin (1443—1514). Il avait été élu en 1481, en remplacement de Guillaume de Châteaufort, et resta en fonctions

[1] J. R. Textoris op. cit. Epist. 34, p. 32.
[2] Epist. 122, p. 137.
[3] Epist. 74, p. 110.
[4] Borel d'Hauterive fait de Textor un „Grand-Maître" de l'*Université*. Voyez plus haut, page 6, note 6.
[5] Launoius, op. cit. I, p. 32. „Magister et submagister non permittent pueros loqui communiter in alio idiomate quam Latino".

jusqu'en 1497. Le collège était alors organisé d'après le règlement que le roi Charles VII lui avait fait donner en 1464, à l'instigation du grand-maître Guillaume de Châteaufort. Il comprenait plusieurs bâtiments détachés : le bâtiment ou collège des grammairiens (qu'habitait Textor), celui des artiens ou philosophes, et d'autres encore.

En 1464 un règlement nouveau réforma l'ancien, en vue surtout de ramener les choses à l'état primitif du temps de la fondation, état dont on s'était de plus en plus écarté, grâce surtout à l'admission d'un nombre excessif de non-boursiers.[1] En 1464, la multitude de ceux-ci était si grande, que le maître des grammairiens, ne pouvant les loger tous dans son collège, avait loué ou acheté les maisons voisines, et fait ouvrir une porte par laquelle les élèves qui y logeaient entraient directement dans son bâtiment, et sortaient de même, sans passer par la grande porte du collège. Mais, comme les non-boursiers étaient une source de revenus que l'on ne méprisait pas, et comme, en les admettant, le Collège de Navarre devenait une école publique ou collège de plein exercice, on se contenta de restreindre leur nombre, tandis que les écoliers externes furent exclus. Le collège était alors administré par un proviseur, nommé par une commission de gouverneurs, à laquelle il rendait compte, chaque année, de son administration.[2]

En ce moment, c'est-à-dire vers la fin du XVe siècle, la scolastique était encore loin d'avoir perdu toute son autorité en France. La ville de Paris restait ce qu'elle avait été pendant les quatre siècles qui forment l'ère de la scolastique (1050—1500): la fidèle gardienne des traditions du moyen âge. Dans la façon de comprendre et d'enseigner les sciences, on reconnaissait clai-

[1] Ce fut Pierre de la Paroisse, maître des grammairiens de Navarre, qui, en 1396, reçut le premier des écoliers non-boursiers. Ces écoliers payaient un modique honoraire et étaient instruits avec les boursiers; ils logeaient dans la maison. — Crevier, *Histoire de l'Université de Paris depuis son origine jusqu'en 1600.* Paris, 1761. IV, pp. 296—301.

[2] Cette commission était composée de l'évêque de Meaux, de l'abbé de Saint-Denis, du chancelier et du doyen de la faculté de théologie de l'Université, et du maître des théologiens. — Cf. Kaufmann, *Geschichte der deutschen Universitäten,* 2 Vol., Stuttgart; 1888, 1896. I, 295.

rement cette influence de la scolastique à la dépendance de la tradition de l'église, d'un côté, et de la tradition classique, de l'autre, bien que l'on commençât à se rendre compte de ce qu'il y avait de contradictoire dans cette double servitude. Mais, l'idée que la science est une force indépendante, existant par elle-même, ne s'était pas encore fait suffisamment jour dans les esprits, et la science restait le dépôt et le privilège de l'Université, qui était encore ecclésiastique; elle devait donc servir l'église en aidant à arriver à la foi parfaite, car la foi n'était parfaite que lorsque l'esprit avait reconnu et compris. De là provient cette nuance de mysticisme qui caractérise la scolastique et la science entière qui en découle, car, la scolastique, comme la mystique, veut voir ce qu'elle croit et en faire l'expérience, elle veut savoir et comprendre.[1]

Retenons donc ces trois points, qui, avec la dialectique, nous paraissent caractériser la scolastique: dépendance de la tradition de l'église, dépendance de la tradition classique, tendance au mysticisme, et nous verrons qu'ils ressortent très nettement des œuvres de Textor.

Quant aux études, elles étaient faites non pas pour la vie, mais pour l'école; par conséquent, toute la littérature était une littérature scolaire, elle suivait l'évolution des idées. La littérature, dit avec raison Lanson, „se dissout ou se dessèche; l'âme et la sève s'en retirent. Ce n'est que bois mort ou végétation stérile.“[2] On bourrait encore les têtes des commençants de détails de toute sorte, laborieusement rassemblés et recueillis dans d'innombrables manuels et encyclopédies en vers et en prose, dont les *Cornucopiæ* et *Officinæ* de Textor sont d'excellents modèles. Tout cela était écrit en latin, la langue vivante du moyen âge; celui qui voulait s'exprimer d'une manière distinguée cherchait

[1] Sur la relation existant entre le mysticisme et la science voyez entr' autres l'article de Naville: *Le mysticisme et la philosophie,* dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse,* Sept. 1897, p. 449—474. Voyez surtout, p. 472, le passage ayant rapport à Gerson, qui, réagissant contre les abus de la scolastique, prétend que la théologie mystique exclut tout raisonnement, toute pensée proprement dite.

[2] Lanson, *Histoire de la littérature française,* Paris, 1895, p. 141.

dans les auteurs anciens des mots, des tournures et des images que l'on avait, la plupart du temps, grande peine à comprendre. Enfin, la dialectique avait pris le dessus et dominait encore. Il est vrai, toutefois, que les esprits éclairés et indépendants, qui n'ont jamais manqué, se plaignirent bientôt, et que, dès le XIII[e] siècle, la scolastique fut en pleine décadence. Au XIV[e] siècle l'humanisme se réveille, et, au XV[e], les signes précurseurs de la défaite de la scolastique dans sa lutte contre l'humanisme se multiplient. L'esprit s'était assez exercé à la méthode et aux problèmes scolastiques; le renouvellement de l'ordre religieux et politique, les progrès de la science, devaient lui fournir de nouveaux matériaux, avant que les études purement philosophiques qu'il abandonnait de plus en plus redevinssent le centre de son activité. En outre, les attaques des humanistes, Erasme à leur tête, devenaient de plus en plus violentes, et étaient surtout dirigées contre la manière d'élever la jeunesse et contre la manière absurde d'enseigner la grammaire; enfin, l'Italie, qui avait devancé la France dans l'étude et la connaissance des littératures anciennes, attirait de plus en plus les regards.

Cependant, les tendances conservatrices du Collège de Navarre restèrent longtemps immuables, et Textor, nous allons le voir, ne subit pas trop les influences du dehors, ou plutôt affecta de ne pas leur être accessible. — Des hommes de grand renom sortirent très tôt de cette école célèbre. Nommons Nicolas Oresme, élu grand-maître du collège en 1355, Matthieu-Nicolas de Clémanges, qui y entra à douze ans, Jean Gerson, une des gloires de la scolastique, qui y était entré en 1378, Jean Raulin, le fondateur de la bibliothèque du collège, Geoffroy Boussard, chancelier de l'église de Paris. Voici en quels termes Textor fait l'éloge de son propre collège: „Celeberrimum illud omnis disciplinæ receptaculum et emporium prima (regina Navarræ) constituit. Ex eo enim prodierunt innumeri prope viri doctrina et moribus spectatissimi, qui non Galliam modo, at universum terrarum orbem radiis virtutum speciosissimis illustraverunt.“ Et plus loin, sa renommée est si grande, que „omnes et barbari et alienigenæ, nedum nostrates, eo turmatim confluunt ad capiendum animi cultum, adeo ut universæ domus cubicula aliqui

frequentissima, consequentibus ad rivos aquarum hospitibus non sufficiant. Qui ejus rei testes sunt oculati, mirari desinunt".[1]

C'est donc là que le jeune Jean Tixier reçut d'abord les leçons de son oncle Victor qui était sous-maître des grammairiens. Cette charge d'*hypodidascalus* (ou: *Artistarum submagister)* avait été instituée en 1404, année où l'on admit officiellement des externes au nombre des *grammatici* et des *artistæ*. Victor Tixier était, selon Launoy, „vir disertissimus ac facundissimus", et l'historien ajoute: „similem sibi nepotem effecit".[2]

Une fois admis définitivement au nombre des grammairiens, („in Grammaticorum societatem adscitum"),[3] le jeune homme changea de maîtres, et ce furent surtout Louis Milet,[4] Olivier de Lyon[5] et Jean de Bolvacus[6] qui terminèrent son éducation. Il leur resta toujours fidèlement attaché. Olivier de Lyon est cité par Textor dans une lettre adressée à un de ses condisciples, Louis, cardinal de Bourbon; il appelle son ancien maître „maxime felici rerum omnium dexteritate præditum". Quant à Jean de Bolvacus, Nivernais comme Textor, il paraît avoir témoigné à son élève un intérêt, et surtout une affection à laquelle ce dernier ne reste point insensible, car il dédie son *Officina* à Bolvacus dans une lettre pleine de témoignages d'attachement. „Je te dois tout", dit-il, „car c'est toi qui m'as, pour ainsi dire, élevé dès mon enfance, qui m'as protégé et dirigé dans mes études, qui m'as rendu ce que je suis." Et cette épître dédicatoire, dont les sentiments affectueux et les épanchements pleins de candeur et de franchise peignent bien

[1] Textoris *De claris mulieribus, Eloge de la reine de Navarre,* cité par Launoy, I, 245.

[2] Launoius, op. cit., II, 644.

[3] Launoius, op. cit., II, 644.

[4] Louis Milet fut pendant 8 ans maître des grammairiens; il se retira plus tard à Meaux, dont il devint chanoine et archidiacre. Launoius, op. cit., II, 986.

[5] Olivier de Lyon, „qui politioris grammaticæ ac latinitatis studium intulit in Navarram" (Laun. op. cit., II, 644), était de Montluçon dans le Bourbonnais; il descendait de bonne famille, fut d'abord sous-maître au Collège de Navarre, puis "archididascalus" en 1517. Il mourut prématurément en 1522. *(Nouvelle biographie générale,* Paris, 1859).

[6] Entré au collège en 1485, B. était „regens in grammaticis en 1497".

le caractère de l'auteur, se termine par ces mots: „Vale, homo probatissime, et me ama".[1] Textor écrivait en outre à son ami Louis de Bourbon: „Bolvacus, nisi primus, certe præcipuus Romànam eloquentiam et optimarum artium studium Academiæ importavit".[2]

Sous la direction de ces hommes sérieux, un élève intelligent et laborieux comme Textor ne pouvait manquer d'arriver à bien. Ses maîtres surent lui inculquer l'amour des classiques à un tel degré, qu'il se mit à les étudier par lui-même, et qu'il arriva bientôt à posséder les auteurs latins tels que Virgile, Ovide, Lucrèce, Juvénal d'une manière étonnante. Il sut s'approprier leur langage et leur style; ils lui étaient devenus si intimes, qu'il réussit à saisir le secret des tournures que prenaient leurs pensées, de sorte que ses vers n'ont ni la lourdeur, ni la gaucherie qui caractérisent trop souvent les imitations, ni cet air d'avoir été trop travaillés qui rend la lecture fatigante. La période latine n'avait pour lui plus de secret, il était là dans son élément, et s'y mouvait avec parfaite aisance. Mais aussi de quel travail assidu, minutieux, ses œuvres font preuve! La vie de Jean Tixier a été un perpétuel travail. Certes il profitait de son temps d'études, et ce n'est pas à lui que l'on pourrait appliquer les vers dans lesquels Rutebeuf dépeint la vie des étudiants dans ses *Dits de l'Université de Paris,*[3] et dont les derniers sont:

Il ont plus poinne que colier,
Por que il vuelent bien aprendre;
Il ne pueent pas bien entendre
A seoir asseiz à la table.

Le Collège de Navarre avait tout intérêt à conserver au nombre de ses maîtres un homme comme Textor et il le comprit. La carrière du jeune homme se dessinait donc clairement devant lui: il devait se consacrer à l'éducation de la jeunesse.

---

[1] *J. R. Textoris Officina,* Introd., p. 11.

[2] Cité par Launoy, II, 976, *Eloge* de Bolvacus. — Cette intimité de rapports s'explique par le fait que, dans les collèges et universités du moyen âge, maîtres et élèves vivaient en commun. Les maîtres qui, au XIVe et au XVe siècles encore, n'étaient souvent guère plus âgés que bien des écoliers, partageaient leur vie, jouaient par exemple leur rôle aux représentations théâtrales, comme les élèves.

[3] Rutebeuf, loc. cit.

Il se sentait attiré par les jeunes gens, il leur portait un intérêt aussi sincère que profond; son caractère doux et aimant ne pouvait au reste manquer de lui gagner le cœur des élèves. L'exemple qu'il leur donnait du travail consciencieux et assidu fut aussi précieux pour eux que les connaissances qu'il leur inculqua. Il fut ainsi placé à la tête d'une classe, probablement d'une classe inférieure d'abord; plus tard, il passa à la classe de rhétorique, classe supérieure (*suprema classis),* et c'est sans doute pour elle qu'il écrivit la plupart de ses *Dialogi.* Il consacrait tout son temps à ses élèves: dans l'épître dédicatoire à Bolvacus citée plus haut, il s'excuse du retard survenu dans la publication de son *Officina,* en disant: „non poteram assidue præesse typis, quum me oporteret totos dies erudiendis juvenibus impendere."

C'est donc un pédagogue du moyen âge que nous avons devant nous, un homme qui se consacrait à l'enseignement cœur et âme; on peut même dire que tous ses ouvrages furent écrits dans un but pédagogique. Mais c'était une pédagogie qui, bien que du moyen âge, se distinguait des autres sous plus d'un rapport. Ainsi, la férule n'était pas pour Textor le seul et unique moyen d'imposer le respect, au contraire, il la proscrivait.[1] C'était chose rare, au moyen âge, que de trouver un maître aussi humain, car la discipline était maintenue d'une manière excessivement cruelle. Etre à l'école, c'était être sous la verge;[2] la grammaire était inculquée aux commençants à

---

[1] Nous aurons plus d'une occasion de donner des preuves de cette assertion. — Voyez, entre autres passages, dans l'édition des *Dialogues* de 1626: Epist. 71, p. 106; Epist. 89, p. 117; Epist. 58, p. 89; Epigr. 37 et 38, fol. 225 et suivants.

[2] Kaufmann, op. cit., I, 139. Cet auteur dit que dans bien des couvents les élèves étaient frappés de verges, même sans cause, à des jours fixes; il cite un passage d'un règlement d'une école de Worms, datant de 1260. Ce passage est tiré de Schannat, *Historia episcopatus Wormatiensis,* 1734; II, 129. Le règlement permettait aux élèves de quitter l'école, sans même payer ce qu'ils auraient pu devoir encore, dès qu'un maître leur aurait brisé les os ou les aurait rendus difformes. „Cap. VII. Scolaris recedere volens a magistro suo propter correctionem scolasticam ab alio magistro recipi non debet; si vero modum correctionis excesserit magister per læsiones difformes, quales sunt vulnera vel ossium confracturæ, scolaris pro emenda libertatem habebit recedendi ab ipso". — Voyez Dialogue IV, de Textor (op. cit.) fol. 45. — Nous renvoyons aux „Analyses". — Voyez aussi fol. 91 *(Calliope, Lectio quarta,* etc.), où les maîtres sont appelés des bourreaux, *carnifices;* voyez enfin fol. 172 *(Moria, duo mendaces,* etc.) les 3 dernières lignes.

coups de bâtons. C'est pour cela que Ratherius de Vérone appelle sa grammaire, par plaisanterie: *Spara dorsum*, „ménage-dos". — Textor, lui, n'avait qu'une préoccupation: se faire aimer de ses élèves; quand on a leur cœur, se disait-il, tout est gagné. Il cherchait à rendre son enseignement attrayant, à aider les jeunes cerveaux dans leur travail par tous les moyens possibles; enfin, il veillait avec une sollicitude toute paternelle sur le moral, et écartait avec soin tout ce qui pouvait nuire à l'âme des enfants qui lui étaient confiés. Ses lettres foisonnent en conseils sur l'éducation donnés soit à des parents, soit à des jeunes gens; nous citerons plus loin, et nous nous bornons ici à reproduire cette parole de Textor qui nous paraît résumer admirablement tout ce qu'il dit en tant d'autres endroits: „*Absit enim studiis magis, quam virtuti scholas prodesse*".[1] En d'autres termes: „Faisons des hommes vertueux plutôt que des savants". Ces paroles le caractérisent bien.

Les témoignages rendus à son talent de maître sont presque aussi nombreux que les éloges prodigués au latiniste distingué. Citons d'abord Launoy, qui, après avoir parlé des maîtres du jeune homme et dit d'Olivier de Lyon: „Politioris grammaticæ ac latinitatis studium intulit in Navarram", ajoute: „Petrus Corbelinus excoluit (studium latinitatis), Joannes Textor auxit et locupletavit. Quod et docendo et scribendo complures annos perfecit".[2] Le même historien cite l'éloge que Jacques Textor faisait de son frère Jean: „Ecquis, in hac florentissima Lutetiæ Academia oneroso isto supremæ classis magisterio functus est majore cum laude et gloria? Quis rudes erudiit sincerius ac diligentius? Quis ad eloquii apicem felicius provexit? Quis paucioribus annis infantilem balbutiem Latina elegantia formavit? quis barbariem profligavit acrius, et Romani sermonis castimonia latius in hoc lycæo instauravit et locupletius?"[3]

Textor avait saisi le côté pratique de la scolastique: il ne faisait pas seulement de la grammaire et de la versification latines d'après le modèle des anciens, il ne se contentait pas

[1] Textoris *Epist.* 23, p. 23.
[2] Launoius, op. cit., II, p. 644.
[3] Launoius, ibid.

de lire et d'imiter les auteurs classiques, mais il s'intéressait également au temps présent, et il essayait — bien vainement — de mettre la civilisation des anciens en harmonie avec les vues et les enseignements de l'époque à laquelle il appartenait. C'est toujours sur les anciens qu'il s'appuie lorsqu'il émet une opinion sur l'enseignement scolaire ou sur la morale. Il nous est permis de croire que ce sont ses propres idées sur l'enseignement qu'il développe dans son Epistola 41 (page 47). Un jeune homme écrit à son père qu'à la rentrée des classes, après les vacances, la sienne a été reprise par un nouveau maître qui s'efforce de cultiver l'esprit de ses élèves soit en les faisant étudier une prose agréable, soit en plaçant devant eux les chefs-d'œuvre de l'histoire. S'il fait de Quintilien et des commentaires de César le sujet principal de son enseignement, c'est que ces ouvrages sont goûtés et appréciés par tous. Toutefois, pour qu'on ne lui reproche pas de trop s'écarter de la méthode suivie par ses prédécesseurs et de ne pas en tenir compte, il a entrepris de lire avec ses élèves les six derniers livres de l'Enéide de Virgile, dont la beauté est unanimement reconnue.[1]

Ainsi, malgré ses craintes qu'on ne lui reprochât de mépriser la méthode de ses prédécesseurs, Textor éprouvait le besoin d'y introduire quelque changement, d'être plus libre, et cet esprit de bon sens pédagogique lui venait peut-être de Gerson. En effet, Gerson a, entre autres mérites, celui d'avoir démontré l'absurdité des méthodes purement scolastiques, d'avoir introduit de la vie et du bon sens là où l'on ne connaissait que spéculations insensées et phrases creuses, d'avoir, en d'autres termes,

[1] „Defecimus a primo præceptore ... nunc sub alio militamus, primæ itidem classis præfecto: qui discipulos solutæ partim orationis venustate, historiæ partim flosculis expolire satagens, Fabium Quintilianum et Cæsaris commentarios assumpsit legendos: nec tamen ita assumpsit, quin revocato calculo facilem recantent; si alios ad stomachum tuum et palatum magis facientes eidem legendos iniunxerit, hos tamen præcunctis elegit, quod Quintilianum, licet mendosum et maculis scatentem ab omnibus laudari, Cæsarem ut historiæ domesticæ scriptorem a paucis, imo nullis reprobari videat. Ne autem a maiorum vestigiis aberrare, et (quod triviali fertur adagio) cornicum oculos configere, et sexagenarios de ponte dejicere videretur, sex novissimis Aeneidos Virgilianæ libros explanandos, et ad finem superis arridentibus deducendos accepit".

fait régner la simplicité et le naturel là où dominait le mensonge.[1]

L'étude de la grammaire devait préparer et aider la lecture des auteurs latins; elle était aussi considérée comme le meilleur moyen de développer l'esprit et le cœur. Textor s'efforçait donc de faire de ses élèves à la fois de bons latinistes et de vrais chrétiens, en les initiant à ce que l'antiquité classique avait produit de meilleur, et en faisant germer dans leurs jeunes cœurs des sentiments religieux sincères. Quant au choix des auteurs, son goût ne pouvait manquer de bien le guider.

Si les craintes exprimées plus haut nous font prévoir déjà qu'il n'aura pas le courage de rompre tout à fait avec les traditions scolastiques, dont le joug lui pesait, son *Epistola* 50 (page 75) le démontre bien clairement. Il félicite un ami, devenu jurisconsulte, d'être délivré de ces sciences et de ces études qui ne rapportent à l'homme que la pauvreté, alors qu'il est lui-même encore au nombre de ceux qui passent leur temps à babiller, à développer à haute voix de vaines théories et des explications puériles, les yeux obscurcis par la fumée des mots et des arguties, ne voyant que le présent sans songer à l'avenir, et qui, tels que des poussins sans plumes, ne réussiront jamais à sortir de leur nid. „Mais", ajoute-t-il, „que faire? *Non cuivis homini contigit adire Corinthum*".[2]

C'est donc, comme nous l'avons dit, pour faciliter à ses élèves l'étude de la langue latine et de l'antiquité qu'il composa les nombreux ouvrages que nous possédons de lui. Les deux grands recueils intitulés *Officina* et *Cornucopia* sont de véritables encyclopédies de l'antiquité grecque et de l'antiquité latine, et comptent parmi ses titres de gloire. Ils furent précédés d'une sorte de „gradus ad Parnassum", intitulé *Epithetorum opus*, ou

[1] Voyez page 12, note 1.

[2] „Te sane felicem prædico cui tandem aliquando ex his garrientibus disciplinis, nihil homini præter pauperiem comparantibus, emergere, ac pedem revocare licuit. Nos autem .... impendio loquaciores theorematibus tantum nugalibus puerilibusque commentationibus dilatrantes, et captionum Grammaticarum laqueis strepentes, stipulas et culmos steriles colligimus... Nos verborum et argutiarum fuligine obcæcati, præsentia tantum conspicimus, futurorum immemores..."

Specimen Epithetorum, publié à Paris en 1518, chez Henri Estienne.[1] Voici un jugement porté sur cet ouvrage par Nicolas Bérauld[2] dans une lettre à Textor qui se trouve reproduite en tête du livre: „Non poterit jam læta hæc ac florens ubique epithetorum explanatio non Navarræis modo tuis, quos jampridem optimis studiis ac literis felicior excolis, sed cunctis etiam adolescentibus, non potuit non esse tum jucunda tum frugifera."

De 1519 date un ouvrage intitulé: *Cornucopia Jo. Ravisii Textoris Nivernensis, quo continentur loca diversis rebus per orbem abundantia. Libellus de re vestiaria ex Laturo Baysio decerptus. Summa rei vasculariæ ex Baysio. De re hortensi libellus sane elegans herbarum, florum et fruticum, qui in horto conseri solent nomina docens, ex probatis auctoribus.*[3] Le titre de l'ouvrage indique suffisamment ce que l'auteur a voulu offrir au lecteur: ce sont d'interminables listes de noms d'objets (435) de toute sorte, dans l'ordre alphabétique, avec l'indication des endroits de la terre où on les trouve. Les sources sont citées, souvent avec des passages entiers à l'appui; les noms de Pline, Strabon, Stace reviennent à chaque page. Après avoir, dans sa préface, blâmé dans les termes les plus violents les avares et l'avarice, Textor nous apprend où l'on trouve de l'or (*A*urum), des ânes, des asperges, des cèdres, des chevaux, etc. etc. C'est probablement à ce livre qu'il est fait allusion dans une des *Epistolæ*

[1] *Specimen epithetorum Joannis Ravisii Textoris Nivernensis, omnibus Artis poeticæ studiosis maxime utilium. Emissum ex officina Henrici Stephani pro Scholis Decretorum; venale in ædibus Reginaldi Chaudiere in vico Jacobæo sub insigni hominis sylvestris. MDXVIII die 11 Septembris. Cum Privilegio, in 4°.* Cet ouvrage fut réimprimé à plusieurs reprises, surtout sous le titre de *Epitheta* (ou *Epithetorum opus*): en 1518 (Paris), 1524 (Paris), 1541 (Bâle), 1549 (Bâle), 1550 (ibid.), 1558 (ibid.), 1565 (ibid.), 1569 (Anvers), 1580 (Paris), 1587 (Genève), 1598 (Bâle), 1602 (ibid.), 1605 (Lyon), 1612 et 1635 (Bâle). Il en parut aussi des éditions abrégées (le recueil a près de 1000 pages), et 8 éditions auxquelles 4 livres sur la prosodie (attribués à Textor) furent ajoutés. — Voyez Brisson, *„Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI*e *siècle."* Paris, 1886, p. 548 et suivantes.

[2] N. Bérauld, littérateur français, né à Orléans en 1473, mort en 1550. *Nouvelle biographie générale,* V, p. 451.

[3] Nous connaissons les éditions de 1519, de 1536, 1542 (Bâle); de 1575 (Paris). — Trois éditions abrégées parurent à Lyon en 1560, 1585, 1586. — Borel d'Hauterive (op. cit.) parle d'une édition de 1613 (Lyon).

obscurorum virorum;[1] Joannes Textor, l'auteur prétendu de la lettre, dit: „Scripsi unum librum, qui dicitur Florista, in quo bene videtis scientiam meam.“ Nous aurons l'occasion de revenir sur cette lettre.

Ravisius Textor publia son *Officina* en 1520. D'après Launoy,[2] il l'aurait composée sinon avec le concours de Danès, Budé, Fabre et Olivier de Lyon, du moins à leur instigation. Launoy dit: „Quinetiam ipsa latinitas et philosophia ut e squallore et situ barbariei, in qua jacebant, educerentur, (Danesius et Budæus) sese Jacobo Fabro Stapulensi, Oliverio Lugduneo et Joanni Ravisio Textori conjunxerunt“. Textor lui-même, dans sa dédicace à Bolvacus, déclare franchement qu'il ne pourrait s'attribuer toute la gloire de l'œuvre; il doit beaucoup à Pierre Danès. Cette *Officina* est un manuel de 388 pages in-folio, qui renferme des renseignements variés sur tous les sujets imaginables: les dieux et leur culte, le monde, l'homme, le temps et les saisons, les magistrats, les arts et les métiers, les vertus et les vices. C'est ce que Textor, dans sa préface, appelle „écrire l'histoire“; il en discute l'utilité: elle nous apprend à éviter ce qui a fait tomber les autres, et nous procure un plaisir réel. En écrivant l'histoire on n'a jamais trop de choix, et aucun sujet n'est indigne d'être traité. Il parle donc de tout, cite, en les reproduisant textuellement, les passages des auteurs anciens (Cicéron, Ovide, Pline, Virgile) dans lesquels il est question de tel ou tel fait, de tel homme ou de telle femme célèbres. Il cite sans aucun ordre; dans le chapitre IV („l'Homme“), par exemple, il est parlé: 1° des hommes qui eurent beaucoup d'enfants, 2° des dompteurs de bêtes sauvages et féroces, 3° des Cyclopes, 4° des hommes morts de la fièvre, etc. etc., avec indication des circonstances pour chaque cas.[3] Une édition de Paris, datant de 1575, renferme, entre autres documents élogieux, quelques

---

[1] Francfort, 1543; p. 364.

[2] Op. cit., I, 720.

[3] Brisson (loc. cit.) et Launoy (op. cit. II, 644) citent les éditions suivantes: 1520, 1522, 1532 et 1532 (Paris); 1538 (Bâle); 1541 (Lyon); 1551 et 1552 (Bâle); 1560 (Lyon); 1562, 1566 et 1571 (Bâle); 1572 (Lyon); 1575, 1595 (Paris); 1600, 1663 (Bâle). En outre, 11 éditions abrégées parurent à partir de 1532 à Paris, Lyon, Bâle, Cologne, Orléans. — La *Nouv. biogr. gén.*

mots de Conrad Gesner: „Conradi Gesneri medici tigurini clarissimi de Ravisii officina ab ipso authore edita iudicium, ex primo tomo Bibliothecæ. 'Non possum non commendare studiosis hoc opus, tanta diligentia ab authore ex innumeris scriptoribus concinnatum, plurimis variarum omnino rerum nomenclaturis refertum, variis historiis illustratum, ita ut multiplicem usum studiosis exhibere possit, et materiam suppeditare, si quis similia themata in orationem deducere voluerit. Quod si ut diligens et laboriosus fuit in congerendo, sic etiam in disponendo fuisset aliquanto diligentior, neque rerum ordines confudisset, et orthographiam observasset accuratius, plus equidem laudis ex hoc studio reportasset.' “

En 1521 fut publié: *Joannis Ravisii Textoris De Memorabilibus et Claris Mulieribus, aliquot diversorum scriptorum opera. Parisiis ex sedibus Simonis Colinæ MDXXI. Die Novembris octavo. In-fol.* C'est une compilation d'ouvrages de diverses époques et de valeur plus ou moins grande. Le livre est dédié à Jeanne de Vuignacourt, femme de Charles Guillard. Dans cette dédicace, Textor ne laisse transpirer que fort peu de chose de ses idées sur la femme. Le choix d'une personne à qui dédier son livre fut fait par Textor, qui n'en connaissait aucune, sur le conseil d'un ami, Ludovicus Lassereus; c'est lui qui fait valoir les vertus de J. de Vuignacourt dans une argumentation que Textor reproduit et approuve vivement. Ces vertus, qui rendent Jeanne digne de l'honneur qui lui est fait, sont: 1° son austérité dans l'éducation de ses enfants, 2° son amour du travail malgré sa richesse, et 3° sa dévotion, dont elle donne des preuves en engageant deux de ses trois fils à prendre l'habit, et en faisant entrer une de ses trois filles dans un couvent. — Le recueil comprend d'abord une traduction assez fidèle des γυναικῶν ἀρεταί de Plutarque *(Plutarchi de virtutibus Mulierum traductio)*, puis un *Opus*

(tom. 41, art. R. Textor) cite encore l'édition de Genève, 1626, et Borel d'Hauterive parle de deux éditions (Bâle et Genève) de 1628. — En 1600 (et en 1616) on publia à Bâle une nouvelle édition de ces deux ouvrages: *Theatrum poeticum atque historicum sive Officina Jo. Ravisii Textoris, post Conr. Lycosthenis vigilias ad meliorem ordinem reducta, disposita et innumeris locis correcta, cum Cornucopiæ libello, aucta ex Natalis Comitis mythologiæ libris aliquot cum syntagmate de Musis Lilii Gregorii Gyraldi Ferrariensis.*

Jacobi Philippi Bergomensis de claris mulieribus qui remplit la plus grande partie du volume (fol. 14—160), une simple réimpression d'un livre imprimé pour la première fois, selon Renouard,[1] à Ferrare, chez Laurent de Rubeis, en 1497. — Suivent les vies abrégées de plusieurs saintes, réimpressions ou imitations: Vie de Catherine de Sienne, de Monégonde, de Jeanne d'Arc, de sainte Clotilde de Bourgogne et de sainte Geneviève. Nous n'avons de Textor lui-même qu'un éloge de Blanche de Castille et de Jeanne de Navarre, la fondatrice du Collège de Navarre, puis: *Capita quædam de Claris Mulieribus.*[2] L'éloge de la reine de Navarre est le plus connu de ceux qui furent prononcés en son honneur.[3]

En 1528 et en 1536 on publia à Anvers: *Joannis Ravisii Textoris synonyma quædam poetica (*petit in — 8⁰*).*

Un ouvrage qui a pour nous un intérêt plus grand fut publié en 1529. Il est intitulé: *Joannis Ravisii Textoris Nivernensis non vulgaris eruditionis epistolæ. — Parisiis via ad dyvum Hylarium sub intersigni divi Cirici. — De par le Prevost de Paris il est permis à Thomas Devilliers marchand libraire de l'Université de Paris de faire imprimer — Epistolæ Textoris — obtenu le XV jour de Novembre l'an mil cinq cens XXIX.* In — 8⁰. — Les *Dialogi,* enfin, et les *Epigrammes,* publiés la même année, feront l'objet d'une étude spéciale dans les chapitres suivants.

Les *Epistolæ,* adressées en grande partie à des jeunes gens, ne sont, à notre avis, que des exercices pédagogiques, tels que l'humaniste italien François Philelphe (1398—1481) les recom-

---

[1] *Bibliographie des éditions de Simon de Colin.*

[2] La partie du livre due à Textor remplit les fol. 190—198. Les *Capita quædam* ne renferment qu'une série de courtes anecdotes sur: 1⁰ meretrices quædam, 2⁰ mulieres doctæ, 3⁰ nomina quarundam feminarum illustrium, 4⁰ mulieres bellicosæ et masculæ virtutis, 5⁰ bella et alia quædam mala a mulieribus orta. Textor résume brièvement quelques récits d'auteurs de l'antiquité.

[3] Launoy, op. cit., I, 148, où Textor est appelé: „vir in paucis apud Academiam nominatissimus". V. aussi I, 245: „J. R. Textor Joannam Reginam claris feminis accensuit, ejus elogium conscripsit, et nonnullorum sodalium laudes admiscuit". — Le recueil *De Memorabilibus et Claris Mulieribus* a été analysé par Sallengre dans ses *„Mémoires de littérature"*, tome I.

mande aux parents et aux maîtres surtout.[1] Ces lettres devaient être composées par les élèves eux-mêmes, ou dictées par les maîtres. La plupart des 149 lettres de Textor, qui ne portent ni signature, ni date, sont adressées à un jeune homme — Cornelius, personnage fictif, sans doute — qui est censé étudier à Paris, mais qui s'adonne à tout autre chose qu'à l'étude. Un ami ou maître s'efforce, en toute amitié, de le ramener dans la voie du devoir par des lettres dans lesquelles les remontrances alternent avec les exhortations bienveillantes et les conseils paternels.[2] — Les lettres 18, 20 et 49 sont écrites par un père à son fils.

Nous avons dit que nous croyons pouvoir admettre que Textor a plus d'une fois puisé ses inspirations dans ses impressions personnelles; c'est le cas, par exemple, lorsqu'il se plaint de l'ingratitude[3] ou de la perversité de la jeunesse, de son arrogance, et du manque de jugement des parents dans l'éducation des enfants.[4] C'est bien avec conviction qu'il parle, lorsqu'il donne des conseils sur l'éducation soit à un père, soit à un ami,[5] lorsqu'il exhorte à ne pas négliger la base de toute science, le fondement de tout, la grammaire latine,[6] à se garder des mauvais maîtres,[7] avec conviction aussi qu'il regrette le peu de cas que l'on fait des lettres et des écrivains,[8] sans toutefois désespérer tout à fait et sans négliger de témoigner tout son mépris pour le peuple ignorant, incapable de distinguer les faux

[1] Cf. Franciscus Philelphus. *De educatione liberorum.* Tubingue, 1513. Lib. II, Cap. X, XI et XII. Traduit en français, sous le titre du „*Guidon des parents*“, Paris, 1513, in — 8°.

[2] Cf. Epistolæ 1, 5, 6, 7, 9, 13, 14, 16, 19, 21, 26, 27, 30, 31, 32, 35, 38, 40, 52, 56, 57, 65, 69, 72, 73, 75—84, 91, 96, 98, 101, 102, 104, 107, 108, 113, 114, 116, 118, 119, 126, 127, 128, 130, 132, 133, 135, 136, 149. En tout 57.

[3] Epist. 120, p. 135.

[4] Epist. 22, pp. 21, 22. „Infantiam deliciis solvimus; gaudemus, si quid turpe et impudicum dixerint: verba ne abjectissimis quidem porcariis, aut mulionibus permittenda risu et osculo excipimus: aut (quod turpius est multo) aliis dicenda in aurem susurramus.“ — Cf. Epist. 64, p. 99.

[5] Epist. 23, p. 22; 34, p. 32.

[6] Epist. 39, p. 40—44.

[7] Epist. 51, p. 78—80; 62, p. 97; 145, p. 151.

[8] Epist. 28, p. 27; 67, p. 102.

savants des véritables.[1] Nombre de lettres traitent de l'amitié sous toutes les formes qu'elle revêt dans les diverses circonstances de la vie.[2] Textor paraît l'avoir cultivée à un haut degré; les *Epigrammes* en font preuve.[3] Enfin, quelques lettres traitent des sujets variés, tels que le mariage, auquel l'auteur est opposé,[4] l'usage du vin,[5] la profession de magister qui n'est pas très lucrative, surtout lorsqu'on la compare à celle du jurisconsulte,[6] l'approche de la mort,[7] l'hypocrisie.[8]

Ces lettres furent fréquemment rééditées, et même traduites en français et en flamand, et publiées à Anvers en 1572.[9]

La liste des œuvres de Textor que nous trouvons dans l'*Eloge* de Launoy (II, p. 644) n'est ni complète, ni correcte. Launoy ne parle pas du livre: *De claris Mulieribus,* ne connaît qu'une édition abrégée des *Epitheta,* et ajoute à ce que nous connaissons, mais sans donner de titre précis ni de date de publication: *Præfationum liber unus, Carminum diversi generis l. unus, In Anglum et Romanum liber unus, Orationum elegantium liber unus, Tragœdiæ, Comœdiæ, Elegi, Odæ,* autant d'ouvrages

---

[1] Epist. 34, p. 32; 117, p. 133.

[2] Epist. 44—46, 50, 53, 59, 64, 68, 85, 92—95, 97, 99, 100, 105, 106, 110, 131, 141, 144, 148.

[3] Epigr. 16, fol. 220 v⁰; 24, fol. 222 v⁰; 26—30, fol. 222 v⁰ et seq.; 32, fol. 224; 34—36, fol. 224 v⁰.

[4] Epist. 47, 48, 70, 90, 115.

[5] Epist. 40—42. Textor était sobre, content de peu. — Epist. 139, p. 147.

[6] Epist. 50, p. 71—78.

[7] Epist. 54, p. 86.

[8] Epist. 55, p. 87.

[9] *Les Epitres moralles de Jean Textor de Nivernois, traduictes de latin en françoys, par Antoine Tiron et de Françoys en Flamen par J. V. H. Avec la table des choses plus memorables contenues en icelles. — A Anvers chez Jean Wæsberge, sus le cemitiere nôtre Dame à l'Escu de Flandres. Avec Privilege, 1572.* Chaque page est divisée en deux colonnes, celle de gauche porte la traduction française, celle de droite la traduction flamande. — Les éditions latines cataloguées sont les suivantes: 1529, 1534, 1535 (Paris); 1542, 1544 (Lyon); 1549, 1552 (Paris); 1552 (Bâle); 1560, 1567, 1574 (Cologne); 1575 (Paris); 1590, 1613 (Bâle); 1623 (Cologne); 1630 (Bâle). — La *Nouv. biogr. gén.* (article sur Textor) cite encore les éditions de Paris, 1522; Jéna, 1605; Rotterdam, 1651; Berlin, 1686. — Borel d'Hauterive connaît encore une édition de 1531 (Paris) et une de 1540 (Rouen).

dont nous avons perdu toute trace. On attribue en outre à Textor: 1° *De prosodia, libri IV,* imprimé selon Renouard (Bibliogr. des éditions de Simon de Colin) à la suite d'une édition postérieure du *Specimen Epithethorum,* 2° une édition du dialogue d'Ulrich de Hutten *De Aula,* et 3° une édition des *Lettres d'Elisée Calenzio et de Phalaris.* Ces dernières avaient paru pour la première fois traduites en latin par Francesco Accolti d'Arezzo (1470). Nous n'avons pas retrouvé non plus les traces du traité: *De l'origine de l'imprimerie* (Paris 1525 ?), dont il est parlé dans la notice de Borel d'Hauterive. Ce traité, commencé par Jean Tixier et resté inachevé à sa mort en 1524, aurait été continué par son frère Jacques.[1]

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons là en présence d'une œuvre considérable, qui, malgré bien des lacunes, fut appréciée par les contemporains. Les ouvrages de Textor, tous destinés à l'enseignement, et d'un style pur et élégant, furent adoptés dans beaucoup de collèges de France et d'Allemagne. Peu d'auteurs de son temps eurent, de leur vivant, l'honneur de réimpressions aussi nombreuses à Paris, Lyon, Bâle, Genève, Cologne.

Les études et les travaux de Textor lui laissaient peu de loisir; il vivait dans l'antiquité, et son but était, comme il nous le dit lui-même, de produire le plus possible, afin d'aider à remplir „les lacunes causées par la perte d'œuvres latines innombrables".[2] Caton et Pline le Jeune sont ses modèles. Vivant

[1] Nous devons une grande partie de ces données sur la publication des œuvres de Textor à l'amabilité de Monsieur Max Niedermann, Docteur en philosophie, qui a eu la bonté de consulter pour nous:

1° Le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVIe siècle,* par Brisson; Paris, 1886;

2° les bibliographies et les biographies suivantes:

a) Panzer, *Annales typographici*;
b) Græsse, *Trésor de livres rares et précieux;*
c) Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres;*
d) *Bibliographie des éditions de Simon de Colin,* par Ph. Renouard;
e) Michaud, *Bibliographie universelle ancienne et moderne;*
f) *Nouvelle biographie générale,* publiée par MM. Didot, frères, sous la direction de M. le Dr. Hœfer;
g) *Dictionnaire général de biographie et d'histoire* par Dézobry et Bachelet, 10e édition par Darsy.

[2] Préface de l'*Officina.*

ainsi dans la retraite, il n'était pas assez mêlé à toutes les luttes, à toutes les agitations, à toutes les incertitudes de son temps pour qu'elles aient laissé leurs traces dans ses écrits. Il ne se ressent pas de l'influence de la Réforme, il n'y croit pas même: „Ridiculum est quod publico exclamatis theatro, renasci hæreses, Antichristos surgere, fidem Catholicam ruinam minari!" s'écrie-t-il dans une de ses épîtres,[1] et c'est là la seule allusion directe faite, dans tout ce qui a été publié de lui, au grand mouvement qui marque le commencement du XVIe siècle. La Renaissance, cependant, l'intéresse; dans son amour de la latinité, il ne peut rester indifférent aux efforts que l'on fait pour remettre en honneur cette étude éclairée des classiques qu'allait encore faciliter l'imprimerie. Dans l'épître 37 déjà citée, il exprime son admiration pour ceux qui sauvent la langue latine de la mort. „Ceux-là", dit-il, „doivent être estimés bien plus que ceux qui délivrent les villes les plus grandes du joug de la servitude".[2] Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il y a des hommes qui s'y opposent, mais ils ne réussiront pas à s'élever contre les représentants de cette „éloquence renaissante" *(renascentis eloquentiæ:* la faculté de s'exprimer élégamment en latin), car les faits eux-mêmes lutteront contre eux en rangs serrés. Cependant (si nous en croyons un passage de l'*Epistola* 50), Textor ne paraît pas avoir été l'ami de Budé (1467—1540); il reconnaît son mérite, mais il exprime le désir qu'un de ses amis attaque le grand helléniste.[3]

---

[1] Epist. 37, p. 37.

[2] Ibid.: „Mea sententia non minoris (minoris autem, imo vero longe pluris) æstimandi sunt qui linguam Latinam a morte vendicant. et pristinæ restituunt dignitati, quam qui civitatibus amplissimis jugum servitutis excutiunt, reddita libertate". (Pag. 35). „Sed est hominum genus, qui quum rudere magis quam loqui noverint probis eruditorum votis, et conatibus renitantur, timentque ne optimæ se propagent disciplinæ..... Non tantum non assurgent authoribus renascentis eloquentiæ: sed facta velut conjuratione in eos certatim confertimque dimicabunt." — Le latin barbare, fort répandu encore, est illustré par Mathurin Cordier dans son *De corrupti sermonis emendatione libellus,* Paris, 1530.

[3] Epist. 50, p. 74. „Dii faciant ut eo semper animo, et si dissimules, perdures, ut palatinam mephytim, et causidicorum istic latrantium barbariem tua eruditione, simul et doctrina venustes, et *Budæum, quem doctissimum esse vel frequentibus cujusque testimoniis, et inter Lutetianos velut monstrum prius invisum, nemo inficias ire audeat, omni modo insecteris doctrina."*

Quelque pénétré qu'il soit des doctrines conservatrices du Collège de Navarre, Textor ne peut s'empêcher d'être, lui aussi, préoccupé de la question brûlante du libre arbitre. Il n'a pas l'air d'être très convaincu de son opportunité et paraît plutôt chercher à ébranler la foi de ceux qui y croient. Car, bien que nous rencontrions cette déclaration:

Libera quinetiam est animis infusa voluntas,
Ut proprio liber viveret arbitrio,[1]

chaque fois que Textor parle du libre arbitre ou le met en scène, c'est pour faire ressortir les conséquences funestes de la liberté d'agir que Dieu aurait laissée aux hommes. Le monde *(Mundus)*, abandonné à lui-même, se laisse guider par son amour de la volupté et choisit immanquablement ce qui le conduira à sa perte.[2] Notre auteur penche donc du côté du déterminisme de saint Thomas d'Aquin (1227—1271), déterminisme né de l'importance exagérée qu'il attribuait aux forces du monde physique et à la dépendance où nous sommes de ce monde. Mais, nous le répétons, Textor se préoccupait relativement peu de ces questions si combattues, et si, plus tard, quelques-unes de ses œuvres ne purent être publiées en entier et durent même être supprimées, ce fut bien plutôt à cause d'allusions satiriques à divers faits ou à divers personnages, qu'à cause d'opinions ou de théories avancées et considérées comme dangereuses.

Sa vie paisible et retirée ne l'empêchait pas de s'accorder quelques jouissances et de s'adonner au doux commerce de ses nombreux amis. Nous avons déjà relevé combien il tenait à l'amitié et recommandait à ses élèves de la cultiver; il restait attaché non seulement à ses anciens maîtres, mais encore et surtout à ses condisciples et à ses élèves. C'est à un ami, professeur de droit, ancien camarade qui lui a conservé une amitié

---

[1] Epigr. 3. *De Passione Christi.* Fol. 213.

[2] Voyez le Dialogue: *Mundus, Liberum arbitrium etc.* Fol. 54 v°.
Clotho: „Perdite quo tendis?" — *Mundus:* „Quo me via ducit euntem".
„Perdite quo tendis?" — „Quo meus error agit".
„Perdite quo tendis?" — „Quo ducit amica voluptas".
Fol. 58 v°.
Textor est aussi un adversaire d'Epicure, qui n'admettait pas le principe des causes finales. Cela ressort du dialogue: *Tres Epicuri, Morbus, etc.,* fol. 77 v°.

inaltérable, qu'il adresse une lettre placée en tête de son *Officina*. C'est encore à son ancien camarade, Louis de Bourbon, qu'il dédie son *Specimen Epithetorum* (1518), en lui disant: „Recordatus enim tuæ benevolentiæ, qua puerum me tantopere complectebaris, dum eramus sub eodem Archididascalo Bolvaco". De ses 62 Epigrammes, enfin, un tiers[1] sont adressées soit à des amis, soit à des élèves, ou bien sont des éloges de personnages morts auxquels Textor était lié.

Voici quelques vers qui pourront servir à illustrer la manière dont il développait ce thème favori de l'amitié:

Ad amicum.

Non ea Patrocli caussa fecisset Achilles,
Quæ pro te facerem, frater, amore tui.
Transversa poteris subito cognoscere Roma,
Quod mihi te, et tibi me copulat unus amor.[2]

C'est dans le cercle de ses amis qu'il donnait libre cours à la verve qui le caractérise, et que nous retrouvons partout dans ses œuvres, surtout dans ses dialogues et épigrammes,[3] car il aimait aussi la gaieté: „Nihil est quod magis hominis vitam imminuat, quam molestæ animi ægritudines".[4] Quand il se sentait fatigué de ses travaux, il nous est permis de croire qu'il faisait lui-même ce qu'il recommande aux autres: un séjour à la campagne.[5] Son *Epistola* 146 (pp. 151, 152) n'est qu'une glorification de la vie rustique: „Mirantur nonnulli, vitam rusticam tantis a me commendari laudibus, et (quod aiunt) ad cœlum ferri: qui si cognoscerent, quantum sit in ea voluptatis, relictis urbibus vellent rusticari. Vivo in primis convenienter naturæ,

[1] Epigr. 4, 5, 8, 12—14, 16, 22—24, 26—33, 43, 44, 47, 51, 52, 54, 56, 58, 62. Les épigrammes font suite aux *Dialogi*.

[2] Fol. 222 v°.

[3] Nous citerons entre autres l'épigramme 15, fol. 220: *Ad versipellem*.

„Quod loqueris, non id sentis: tua mellea vox est,
Sed sunt vulpinis dicta referta malis."

Puis l'épigramme 16, fol. 220 *(Ad invidum)*; deux épigrammes (48 et 49, fol. 230 v° et 231) sur la Fortune:

„Fortunæ facies lachrymabilis atque jocosa est,
Læta juvat facies, sed lachrymosa nocet;"

et:

„Cur nequit a cunctis fortunæ nomen amari?
Illam dives amat, cui maledicit inops."

[4] Epist. 142, p. 149.

[5] Epist. 64, p. 99.

nihil est quod divellat mihi somnum: nihil quod studium interpellet." C'est probablement de lui qu'il parle dans l'épître 64, disant qu'il a passé plus de deux mois chez un ami à la campagne, fuyant la peste qui sévissait à Paris.[1] Citons aussi son épigramme 21 (fol. 221 v°):

Ad petendos agros.

Postquam jam volucres multum cecinere, Camœnæ,
Et longa Ismaria verba dedere chely:
In vermis gaudent fessæ requiescere campis:
Sæpe tulit fessis gaudia lætus ager.
Ergo animis juvenum fessis permittite campos,
Ut studiis aptos reddat amica quies.

Nous pourrions citer bien d'autres passages qui nous révèlent chez Textor un vif sentiment de la nature. La nature, cette infatigable travailleuse, était devenue son modèle. Qu'il nous soit permis de reproduire encore ces quelques lignes: „Quis vidit ver sine violis, æstatem sine granis et calore, sine pomis autumnum, hyemem absque nivibus et pruinis? Nonne succedentes seriatim Menses in suis officiis manent?... Quod si hæc omnia naturæ legibus et institutis parent, ut suos semper emittant fœtus, pudeatne hominem solum, quem tamen præesse omnibus creaturis Dii voluerunt, quiescere, solum putrescere in otio, solum sine fruge consenescere, effatam solum ætatem præterire, solum sine ullo vitæ ornamento emovi?"[2] L'auteur continue en disant que puisque tous les animaux, en un mot, toute la création travaille aussi, nous devons reprendre nos travaux sans nous lasser, tout en tenant compte de l'âge et des forces de chacun pour ne pas exiger de lui ce qu'il ne peut donner, et surtout ne pas surmener la jeunesse. —

Un témoignage de l'estime dont jouissait Textor, et une preuve de la confiance que ses collègues plaçaient en lui, fut sa nomination au rectorat de l'Université de Paris, le 15 décembre 1500. Les trois mois de son rectorat furent calmes.[3] Du Boulay

---

[1] „Nam quum nudiusquartus redirem Nucerio, ubi metu pestis, nullibi non sævientis, duos et amplius menses fueram rusticatus, obvium habui etc...." Epist. 64, p. 99.

[2] Epist. 58, p. 91. Voyez aussi l'épigramme *De passione Christi*, fol. 213.

[3] Du Boulay, *Histoire de l'Université de Paris*, Paris, 1665—1673, VI, p. 976. — Jusqu'en 1278 le recteur de l'Université était élu tous les mois

ne donne aucun détail sur cette période, il dit simplement que les esprits étaient assez agités par la perception d'une dîme de la part du Légat du pape; cependant la Faculté ne s'assembla pour discuter cette question que sous le successeur de Textor, Dominique Boucherat (élu le 24 mars), le 11 avril 1501.

Jean Tixier, de Ravisy, mourut à Paris en 1524, et fut enseveli dans la chapelle du Collège de Navarre.[1] C'est là tout ce que nous savons sur sa fin. Du Boulay[2] ajoute que son tombeau porte une épitaphe dont voici le premier vers:

Vitæ immortalis Textor sibi texere telam...

Nous trouvons en outre, à la fin des *Epistolæ,* une épigramme sur Textor, dans laquelle l'éditeur, s'adressant au „pieux lecteur" (*Ad pium lectorem*), parle en ces termes:

Quid tantis luges lachrymis, cur impia clamas
Numina? Textorem sic periisse putas?
Num periit, clausa quem fovent sydera sorte?
Desine, Textoris molliter ossa cubant.[3]

La Monnoye, dans une de ses annotations aux „*Jugements des Savants*" de Baillet,[4] prétend que R. Textor finit ses jours à l'hôpital public; rien ne nous le prouve, mais rien non plus ne nous permet d'affirmer le contraire.

Cependant il est certain que Textor ne mourut pas dans l'abandon et dans l'oubli, puisque l'honneur d'une sépulture dans la chapelle de son collège lui fut accordé, et que des

---

ou toutes les six semaines. A partir de 1278, l'élection d'un recteur n'eut plus lieu que quatre fois par an: „Prima die legibili post festum B. Dionysii: ultima die legibili ante vacationes Nativitatem Domini præcedentes: ultima die legibili ante Annunciationem B. Mariæ virginis, et ultima die legibili ante festum B. Joannis Baptistæ". — Du Boulay, op. cit., III, 444.

[1] Launoius, op. cit., II, 644. — Gouget (loc. cit.) donne 1522 comme date de la mort de Tixier.

[2] Op. cit., VI, 957.

[3] Ces quelques vers furent aussi traduits par Tiron, et sont publiés à la fin de son édition française des *Epitres moralles.* (Voyez plus haut: p. 25).

Sizain au lecteur.

Pourquoy te plains ainsi, aveques tant de larmes?
Pourquoy les deites impiteuses reclames?
Quides tu Jean Textor estre peri ou mort?
Est donc celuy perdu, qui par occulte sort
Des astres a reprins plus parfaitte nature?
Cesse rien que ses os n'enclôt la sepulture.

[4] Baillet, *Jugements des Savants,* Amsterdam, 1725, III, 264.

épigrammes élogieuses, témoignant de sincères regrets, furent répandues si peu de temps après son décès.[1]

Il est fort probable que l'amour des lettres ne lui avait pas laissé le loisir de penser au mariage, qui, du reste, fut longtemps interdit aux „régents“ (*regentes*) de Paris. Les premiers maîtres qui se marièrent furent l'objet de la risée générale.[2] Nous verrons aussi qu'il partageait ce mépris de la femme qui est un des traits caractéristiques du moyen âge; comment un homme qui faisait dire à un père s'efforçant de détourner son fils du mariage: „Uxorem quæris, miserrime nigot! Quid aliud est quam jugum et onus appetere?“ aurait-il commis lui-même cette grave erreur![3]

La mort prématurée de Textor ne peut avoir été causée par les excès, car il avait vécu sobrement, et tous ses efforts tendaient à montrer à ses élèves quels grands avantages une conduite pure et une vie sobre procurent à l'homme qui sait tenir ses sens en bride. „Prodest sobria vita animæ“, fait-il dire à la Mort dans un de ses dialogues.[4] Tel est aussi l'enseignement que ses élèves doivent retirer de la longue lettre que

---

[1] A la suite des éditions posthumes de l'*Officina* est imprimée une élégie latine écrite en termes bien flatteurs pour celui qui l'a inspirée. Elle a pour titre: „*Henrici Laberii Nucerriani de morte sui Textoris ad Ludovicum Miletum querimonia*“ et commence par ces vers:

„Quis mihi Neptunus violentis ignibus undæ
Suggeret? Irato quis mihi fræna dabit!
Quæ mihi Pleiades poterunt extinguere flammam
Quam motus calido pectore sanguis alit?“ ....

et finit par ceux-ci:

„Vos quibus ingenium Textor suffecit et artem,
Huic cineri violas, thura, facesque date.
Quando etiam ante oculos versabitur unda sepulti,
Dicite: Textoris molliter ossa cubent.“

Louis Milet était répétiteur au Collège de Navarre. Nous avons encore de lui ce distique sur Textor, cité par Cougny. (*Annuaire de la Nièvre*, 1848, IIIe partie, pp. 37—56):

„Non minus est felix tanto Nivernia partu
Quam vetus Andino Mantua Virgilio.“

(Se trouve aussi dans les *Epitheta*, au mot „Mantua“, sous le titre *De Textore*).

[2] Massebieau, op. cit., p. 59.

[3] Cf. *Comœdia: Juvenis, Pater, Uxor.* Fol. 47. — Voyez aussi ce que nous disons p. 22 sur le livre *De claris Mulieribus*.

[4] *Mundus, Liberum arbitrium etc.*, fol. 64. — Voyez aussi fol. 57 v° et 58, les paroles des trois Parques (même dialogue). — Epigr. *De contemnenda voluptate*, fol. 219.

Textor écrit en réponse à un ami qui s'était fait l'avocat du vin et avait même cité le Mantouan à l'appui de ses arguments.[1] Le studieux professeur était bien plutôt miné par l'excès du travail; il parle lui-même de son état dans cette lettre 50 (pages 74 et 75) qui seule renferme quelques allusions aux événements du jour, sur le sens desquelles nous ne pouvons pas nous tromper. La condition de ceux qui doivent vivre et vieillir dans ces „métiers bavards", explique-t-il, est bien misérable, car, usés par le travail, dévorés par une lente consomption, ils n'arrivent jamais au bien-être.[2]

Quant à l'activité littéraire de Ravisius Textor, elle ne paraît pas avoir été universellement appréciée. Ses contemporains et ses collègues la portèrent aux nues. Launoy, qui ne ménage certes pas à Textor les épithètes élogieuses et l'appelle par exemple „optimarum artium magister insignis",[3] cite encore ces vers composés sur lui par un auteur inconnu à l'occasion de la publication de l'*Officina:*

Polignum Nasone tumet, Verona Catullo,
Seque novo mordax epigrammate Bilbilis offert.
Andes Virgilio, Juvenale superbit Aquinum,
Corduba Lucano, Textore Navarra triumphat.[4]

Les auteurs des *Epistolæ obscurorum virorum,* cette puissante satire, ne pouvaient, par contre, s'empêcher de ridiculiser Textor. Ils le font écrire à un ami en ces termes: „Debetis scire, et mihi credere, quod etiam quando fui adhuc juvenis, multa legi in literis humanis, ... et antiquos poetas quasi super unum unguem scivi mente tenus. Et quod verum sit, tunc scripsi unum librum, qui dicitur Florista, in quo bene videtis scientiam meam: et plura alia, si ego vellem me jactare ..."; puis Textor parle d'Erasme dans les termes les plus méprisants.[5]

---

[1] Epist. 43, p. 51. — Même enseignement à retirer de l'Epist. 139, p. 147.

[2] „Nos autem male feriatos, qui in his (garrientibus disciplinis) consenescimus, acpene Pherecydis instar Phthiriasi, et morbo Syllano inter pediculos collegiales emarcemus et tabe lenta consumimur." Epist. 50, p. 75.

[3] Op. cit. I, 986.

[4] Launoius, op. cit. II, 644.

[5] *Epistolæ obscurorum virorum ad. Dn. M. Ortuinum Gratium. Nova et accurata Editio.* Francfort s./Main, 1643; p. 364.

Si nous en croyons Baillet (*Jug. des Sav.*, II, 425), „Jean le Tissier ne put point venir à bout de se faire compter parmi les bons écrivains, et ses ouvrages ont trouvé pour ainsi dire leur sépulture dans la poussière de quelques petits collèges ou des boutiques les moins fréquentées. On trouve de lui une „Corne d'Abondance“, une „Prosodie“, un „Recueil d'Epithètes“, des „Dialogues“, des „Epîtres“, des „Epigrammes“, mais son principal ouvrage est ce qu'il a appelé „Officina“ ou „Naturæ Historia“, autrement „Théâtre Poétique et Historique“, où il a prétendu ranger par lieux communs tout ce que les anciens auteurs ont dit de plus important sur les Arts et les Sciences, l'Histoire, les mots et les expressions des anciens“. Tous ces ouvrages sont en langue latine. — Baillet considère en outre R. Textor comme un „assez médiocre grammairien“.

L'abbé Girolamo Ghilini, par contre, témoigne à Ravisius une estime particulière; il le place au nombre des hommes illustres par l'excellence de leurs connaissances; il s'efforce de le faire passer auprès de nous pour un homme très entendu en histoire, et „brave“ en poésie, pour un bel-esprit propre à tout; il déclare même admirables son érudition, son éloquence et son style, qu'il appelle „exquis“.[1]

Boileau cite Textor dans son *Fragment d'un dialogue contre les modernes qui font des vers latins,* satire dirigée contre les œuvres des trois poètes Ménage, Du Périer et Santeuil qui se mêlent de parler latin et d'estropier quelques vers d'Horace. Apollon découvre près d'eux un vieux bouquin: il leur demande comment il s'appelle. Textor prend la parole: „Je me nomme Ravisius Textor. Quoique je sois en la compagnie de ces messieurs, je n'ai pas l'honneur d'être poète; mais ils veulent m'avoir avec eux, pour leur fournir des épithètes au besoin“. Boileau ne connaît donc Textor que comme auteur du recueil d'épithètes, non pas comme poète et auteur dramatique. Textor fournit alors à l'un des trois poètes français l'épithète *bicornis,* qui doit s'appliquer à Jupiter. Mais Apollon, furieux de ce qu'on ose donner des cornes à son père, invite Horace à faire à son

[1] *Teatro d'Uomini letterati.* Venezia, 1647. II, 152.

tour des vers français pour se venger des trois poètes coupables.[1]

Vers le milieu de notre siècle parurent deux articles de revues sur Ravisius Textor. Le premier, le plus important, est de Philarète Chasles; il a paru dans la *Revue de Paris* du 9 janvier 1842, sous ce titre: *Les Gloires perdues. — Une comédie jouée au Collège de Navarre en 1510.* L'auteur y analyse deux des comédies de R. Textor, en mettant toutefois plus d'imagination que de fidélité dans son travail. Le second article, *Ravisius Textor,* est de Monsieur Cougny, mort inspecteur de l'Académie de Paris il y a peu d'années; il a été publié dans l'*Annuaire de la Nièvre pour 1848* (IIIe partie, pp. 37—56), alors que M. Cougny était professeur au lycée de Versailles. Ce petit travail est fait de main de maître par un homme curieux des choses de la Renaissance. Vingt ans plus tard, le même auteur publia un article intitulé: *Des représentations dramatiques et particulièrement de la comédie politique dans les collèges.* (Paris, 1868). Cet article renferme l'analyse de quelques-uns des dialogues de Textor. Mais l'étude la plus complète sur Ravisius Textor est sans contredit la thèse latine de Monsieur L. Massebieau, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris: *De Ravisii Textoris Comœdiis, seu de comœdiis collegiorum in Gallia præsertim ineunte sexto decimo sæculo* (Paris, 1878). L'auteur nous donne un aperçu de l'histoire des représentations dans les collèges avant et après Textor, et consacre quelques chapitres à une étude sommaire des *Dialogi.*[2]

C'est une étude plus détaillée de ces *Dialogi* que nous nous proposons d'entreprendre, mais nous voudrions auparavant essayer de résumer encore en quelques lignes ce qui nous paraît caractériser l'homme dont nous venons d'esquisser la vie.

Jean Tixier fut avant tout maître d'école, et paraît s'être tenu à l'écart du mouvement général d'agitation et de rénovation

[1] Oeuvres de Boileau. Ed. Gidel. Paris, Garnier. pp. 349, 350. — M. Borel d'Hauterive nous paraît aller un peu loin en disant que Boileau prend Textor comme le type de l'ancien pédantisme classique. (Loc. cit.).

[2] Nous remercions ici Monsieur Massebieau de l'amabilité avec laquelle il a mis à notre disposition les documents qu'il possède concernant Textor, entre autres le second article de Cougny et la notice de Borel d'Hauterive.

universelle qui, à cette époque, entraînait toutes les classes de la société, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Il vivait pour ses études et pour ses élèves. Le flot montant de la réforme, qui venait d'Allemagne, ne l'atteignit nullement et ne le troubla point dans sa paisible retraite du Collège de Navarre. Il ne vit pas, ou ne voulut pas voir que ces deux puissantes forces d'attaque, la Renaissance et la Réforme, allaient porter un coup mortel à la vieille foi, et à la société du moyen âge qui ne peut vivre que dans le sein du catholicisme. Sa méthode, ses vues sur l'enseignement, sa conception de la vie portent encore l'empreinte de la scolastique, quoique, sous plus d'un rapport, il s'en soit déjà émancipé et témoigne, mais bien timidement, de son intérêt pour la renaissance des lettres. Esprit timoré, il passe donc sa vie dans ce respect des traditions du moyen âge qui étouffait tout individualisme. Nous ne pouvons qu'admirer d'autant plus son originalité incontestable dans la manière de comprendre la jeunesse. Cette manière était certes la bonne et la vraie; ce qui nous le prouve, ce sont les sentiments de respectueuse affection et de reconnaissance qui animaient ses anciens élèves. Aussi, quelles que soient les lacunes de son œuvre et malgré son manque d'originalité comme écrivain, Textor mérite d'être cité au nombre des quelques hommes qui se distinguèrent alors comme pédagogues.

A côté de ses devoirs de maître, dont il s'acquittait de la manière la plus scrupuleuse, Textor jouissait de la vie, mais avec modération. Il sut se faire aimer et apprécier de ses nombreux amis, tant par la bienveillance qu'il témoignait à tous, par son caractère heureux et gai, que par l'estime en laquelle il tenait la droiture et la sincérité. Il ne perd aucune occasion de blâmer les travers de ses contemporains.[1]

Latiniste de première force, doué d'un talent de pédagogue rare au moyen âge, cœur dévoué, homme simple et droit quoique trop timide, voilà Textor. Il nous donne tout ce que nous pouvons attendre de lui.

[1] *Officina*, préface: „Homines enim hujus seculi prope omnes consueverunt in se ipsos furere, alter in alterum quadrigas conviciis onustas jaculari, viperis nimirum similes, quæ parentes dicuntur impetere. Vide apologias, vide occultas satyras, quæ nunc eventilantur, et excuduntur. — Voyez: Epigr. *Ad invidum*, fol. 220; *Ad eundem*, fol. 221.

CHAPITRE II.

Des représentations scolaires au Collège de Navarre. La part que Ravisius Textor y prit.

Dans un article sur la littérature française sous François I[er], Monsieur le professeur Morf, de Zurich, parle d'une collection de 24 pièces de théâtre écrites en latin et provenant de la plume du fameux professeur du Collège de Navarre, Tixier, de Ravisy. M. Morf ajoute, et avec raison, que ces *dialogi* renferment ce qui nous est parvenu de meilleur du théâtre de cette époque.[1]

Ils n'ont été publiés qu'après la mort de leur auteur: la première édition date de 1530, et fut suivie de seize autres. Massebieau n'en cite que six en tout, Brisson en connaît 13; ni l'un ni l'autre ne paraissent avoir eu connaissance de l'édition de 1626, qui se trouve à la Bibliothèque de la ville de Zurich: *Joan. / Ravisii / Textoris ni / vernensis / Dialogi aliquot / festivissimi, studiosæ juventuti / cum primis utiles /. Item eiusdem / Epigrammata non / pauca ut doctissima, ita et lepidissima / et / Epistolae non / vulgaris editionis /. Omnia recens diligenter recognita et emendata /. Ex typographia Jacobi Stœr / M. DC. XXVI.*[2]

---

[1] *Die französische Litteratur zur Zeit Franz' I* (1515—1547). Herrig's Archiv, 94[me] vol. 1895, p. 254.

[2] Voici la liste des 17 éditions des dialogues qui sont parvenues à notre connaissance:

1° *Dialogi aliquot hactenus non editi ... Epigrammata aliquot non inutilia. Veneunt apud Regin. Chaudiere in insigni hominis silvestris via Jacobæa,* 1530. In 8°. (Bibl. de Besançon).
2° Iidem. Paris, Chaudière; 1534. In 12. (Bibl. Nat.; Bibl. de Vesoul).
3° Iidem. Paris, Joannes Parvus; 1536. In 8°. (Bibl. Nat.; Bibl. de Cherbourg).
4° Iidem. Paris, Ambr. Girault; 1536. In 8°. (Bibl. Nat.).
5° Iidem. Paris, Joannes Macæus; 1536. In 8°. (Bibl. Maz.).
6° Iidem. Paris, 1542. In 12. (Bibl. de l'Arsenal; Bibl. de Carcassone).
7° Iidem. Paris, Mauricius de Porta; 1542. In 8°. (Bibl. de l'Arsenal).
8° Iidem. Rotterdam, Arnoldus Leers; 1551. In 12. (Bibl. de Chartres).
9° Iidem. Paris, de Marnef; 1558. In 12. (Bibl. Nat.; Bibl. de Troyes).
10° Iidem. Paris, de Marnef et Cavellat; 1566. In 8°. (Bibl. de Bayeux).

Cette édition, qui a servi de base à notre étude, est précédée d'une préface dans laquelle l'éditeur des dialogues, Louis Fabre, s'adressant au censeur Jean Morin, de Paris,[1] le remercie de sa bienveillance, de la protection qu'il accorde aux lettrés, énumère ses mérites et le comble des plus pompeux éloges. Quant aux *Dialogues* et à leur auteur, nous apprenons que nombre de pièces n'ont jamais été publiées, soit à cause des passages plus ou moins scabreux qu'elles contenaient, soit à cause des attaques trop vives de l'auteur contre tel ou tel personnage connu. L'éditeur saisit cette occasion pour attirer l'attention sur la langue élégante et facile de l'auteur.

Il est donc plus que probable qu'une partie des œuvres dramatiques de Ravisius Textor sont à jamais perdues, d'autant plus que six ans s'écoulèrent depuis la mort de l'auteur avant qu'elles fussent rassemblées par quelques amis du défunt, qui les soumirent encore à un triage avant de les publier.[2] Ne pourrions-nous pas voir dans ce retard une manœuvre des éditeurs, qui, secrètement favorables aux tendances réformées, avaient attendu un moment propice pour décocher quelques traits à l'église de Rome? Craignant d'autre part d'encourir une punition sévère, ils ont peut-être éliminé les passages dans lesquels l'esprit satirique de Textor devenait trop mordant; il n'est même pas impossible qu'ils aient substitué quelques dialogues de leur crû à ceux de Ravisius qu'ils avaient trouvé bon de retrancher. Les éditeurs se plaçaient enfin sous la puissante protection de Jean Morin, car L. Faber, à la fin de sa lettre, ou préface, s'adresse à lui

11° Iidem. Paris, de Marnef; 1580. In 16. (Bibl. Maz.).
12° Iidem. Paris, Maur. de Porta; 1582. In 8°. (Bibl. Nat.).
13° Iidem. S. l. Stœr; 1600. In 18. (Bibl. de Montbéliard).
14° Iidem. S. l. Jacobus Stœr; 1609. In 8°.
15° Iidem — c. epistolis. S. l. Jacobus Stœr; 1626. (Bibl. de Zurich).
16° Iidem. Rotterdam, Arn. Leers; 1651. In 12. (Bibl. de l'Arsenal, de Besançon, de Chartres).
17° Iidem. S. l. s. n. s. d. In 8°. (Bibliothèque de Chaumont).

[1] Jean Morin avait été élu censeur le 24 avril 1523, c'est-à-dire qu'il était vicaire du bailli élu pour l'exercice et la conservation des privilèges royaux octroyés à l'université. (Ce bailli était Jean de la Barre). — Du Boulay, op. cit. VI, 154.

[2] Cf. Massebieau, op. cit., pp. 15, 16, 17, 18.

en ces termes: „Interim patrocinandum tibi est doctis hominibus: quos per omnem vitam adamasti vehementissime, ab injuria fortissime defendas.“

Pour la plupart, au moins, ces courts drames ont été mis en scène, et ont servi d'amusement à la jeunesse du Collège de Navarre, car, de bonne heure déjà, les divertissements favoris des écoles, en France comme ailleurs, furent les jeux scéniques, les jeux par excellence, les „ludi“ des Latins. C'est ce qui fait dire à Petit de Julleville: „De tout temps on a joué la comédie au collège“.[1]

En effet, le goût pour la comédie avait survécu à la ruine des théâtres romains et gallo-romains; Plaute et Térence avaient trouvé un asile au couvent. Les moines, grands lecteurs des chefs-d'œuvre de ces maîtres, se mirent à les transcrire, à les commenter, et à les imiter. Nous avons deux témoignages de cette passion qui remontent bien haut: tel est un fragment de prologue attribué au XI[e] siècle, et qui semble prouver que, non contents de lire les comiques anciens, les moines représentaient leurs pièces dans les écoles.[2] C'est un dialogue entre Térence et un bouffon *(Delusor)*, qui représentent l'un la comédie classique, et l'autre la comédie populaire.[3] A la même époque, vers 1080, en Allemagne, dans le monastère de Gandersheim, qui comptait une cinquantaine de religieuses, on dressa un petit théâtre, sur lequel on représentait de petits drames composés par une jeune sœur, Hroswitha. Celle-ci avait lu Térence dans

---

[1] P. de Julleville, *Les Comédiens en France au moyen âge.* Paris, 1885; p. 291. — Nous renvoyons surtout au travail très complet et consciencieux de Martin d'Huart, *Le théâtre des Jésuites,* I[re] partie, Luxembourg, 1892, chap. I.

[2] Petit de Julleville, op. cit., pp. 15, 16, cite les écrits de Vital de Blois, de Matthieu de Vendôme et de Guillaume de Blois (XII[e] et XIII[e] siècles). — Voyez Creizenach *„Geschichte des neueren Dramas“,* Halle, 1893; I, pp. 102 et suivantes.

[3] La comédie populaire a le dessous. Le bouffon, au début, se levait parmi les spectateurs, et, du milieu de la salle, interpellait Térence à son entrée en scène. Térence alors s'avançait sur le bord de la scène et prenait à partie le bouffon, qui, sortant de la foule, montait à son tour sur la scène et poursuivait la discussion. — V. Aubertin, Ch., *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge.* Paris, 1876/78. I, 488 et suiv. Voyez aussi Creizenach, op. cit.; I, pp. 7, 8.

la solitude du cloître, et eut la pensée d'écrire, dans la même langue et sur le même modèle, de petits drames consacrés à des sujets religieux.[1] Elle fit six pièces dans ce goût; elles sont fort courtes et ont été souvent jouées. Mais elles étaient bien différentes des pièces de Textor; Hroswitha prenait une légende, en divisait le récit en scènes dramatiques, et faisait parler ses personnages dans un dialogue vif et net, en latin germanisé, avec assonances irrégulières, à la mode germanique du X[e] siècle. Elle imagine des jeux de scène compliqués, qui devaient rendre la représentation difficile; c'est pour cela que Cloetta[2] ne partage pas l'opinion de Magnin, et croit que les comédies de Hroswitha étaient simplement déclamées par un mime. Creizenach est de l'avis de Cloetta.

L'influence de Térence et de Plaute sur la poésie latine du moyen âge ne doit cependant pas être exagérée, elle était en tout cas bien moins grande que celle d'autres auteurs, tels que Virgile et Ovide, lus dans les écoles. Peu à peu, même les spectacles introduits par Rome furent expulsés par le Christianisme, et, lorsque la tradition dramatique fut reprise, par les universités surtout, auxquelles le goût de la comédie avait passé, nul lien ne rattachait la comédie antique aux genres tout nouveaux que le moyen âge créa.[3]

Comme le dit Magnin,[4] „les principaux créateurs de notre comédie ont été les étudiants des grandes écoles à Paris et en Province, avec les ménestrels du XII[e] et du XIII[e] siècle. La Bazoche et les sots vinrent ensuite.“ Du Boulay fait mention

[1] Voyez: Villemain, *Cours de littérature française.* Paris, 1828—38; t. VI, 259. Et l'article de Ph. Chasles sur le *Théâtre de Hroswita traduit par Magnin,* dans la *Revue des Deux Mondes,* 1845, pp. 707 et suivantes.

[2] Cloetta: *„Beiträge zur Litteraturgeschichte des Mittelalters und der Renaissance“. I. Komödie und Tragödie im Mittelalter.* Halle, 1890; p. 127. „Diese Annahme Magnin's“ (que les comédies étaient jouées par plusieurs personnages) „ist aus den verschiedensten Gründen unhaltbar.....“ — Voyez aussi: Creizenach, op. cit., pages 17—20.

[3] Voyez: Petit de Julleville, *Comédiens,* chap. I. — Des Granges, *De scenico soliloquio (gallice:* monologue dramatique) *in nostro medii ævi theatro.* Paris, 1897, in 8°, p. 45 et suiv., sur les origines du théâtre comique.

[4] *Journal des Savants,* 1858, avril, mai, juillet, pp. 201—211; 265—288; 406—427. Voyez aussi Aubertin, op. cit., I, 504.

d'une représentation du jeu de sainte Catherine au XII[e] siècle, disant de l'auteur, un maître, „per discipulos repræsentavit, non novo quidem instituto, sed de consuetudine magistrorum et scholarum.“ [1] Ernest Boysse, dans un article sur *La comédie au collège,*[2] fait remonter cet usage au commencement du XIII[e] siècle. Les écoliers jouaient non seulement à leurs quatre grandes fêtes, celles de saint Nicolas,[3] de sainte Catherine,[4] de saint Martin, de l'Epiphanie (ou Fête des Rois), mais encore aux fêtes locales. En 1426, la fête de saint Antoine, par exemple, fut célébrée au collège de Navarre, et l'on joua une moralité de Jean Michel: *Dialogue entre Dieu, l'homme et le Diable.*[5] Le texte en est perdu. Il en est de même d'une autre moralité, „à 5 personnes“, qui fut également représentée au Collège de Navarre, le jour de saint Antoine en 1431.[6] Le jour des Rois, surtout, était célébré avec la plus grande pompe dans toute la France, et l'usage en était si invétéré que, lorsque l'Université eut mis fin aux autres fêtes, celle des Rois se maintint. — Les fêtes nationales qui n'avaient pas de caractère sacré, les fêtes de la cour étaient toujours accompagnées de représentations auxquelles les écoliers prenaient une large part. — Il en fut ainsi fort longtemps, puisque, par exemple, d'après le journal de Luc Geizkofler, „la fête de saint Michel était suivie de grandes réjouissances publiques, car le roi créait de nouveaux chevaliers de l'ordre, et parmi les fêtes qui suivirent se trouvait une représentation au Collège

[1] Du Boulay, op. cit., I, 226. — Raynouard, *Journal des Savants,* 1836 (juin), p. 367. *Sur le mystère de saint Crespin et Crespinien.*

[2] *Revue contemporaine,* 1869 (31 décembre), 1870 (15 janvier).

[3] Saint Nicolas, l'ami des enfants, était le patron favori des écoliers. Du Boulay, I, 480, dit: „Ille autem ab omni aevo scholarium patronus habitus et præsertim juniorum, qui humaniorum litterarum rudimentis et grammaticæ operam dant, ut S. Catharina philosophorum“. — Voyez aussi Creizenach, op. cit., 104.

[4] Sainte Catherine était la patronne du Collège de Navarre, elle avait un autel dans la chapelle.

[5] *Mercure de France,* décembre, 1729, p. 2985. *Remarques envoyées d'Auxerre* par l'abbé Lebœuf. — Jean Michel, natif de Beauvais, homme de vraie piété et de grande science fut fait évêque d'Angers, où il mourut en odeur de sainteté en 1447.

[6] Petit de Julleville, *Répertoire du théâtre comique au moyen âge,* Paris, 1886, p. 307.

de Navarre, réputé le premier de Paris"; on y joua une longue tragédie et une comédie.[1]

Nous pouvons enfin avancer comme preuve que les dialogues de Textor étaient, eux aussi, bien destinés à être joués, le fait qu'à la fin de la plupart d'entre eux l'auteur ajoute quelques mots à l'adresse des „Spectateurs", afin d'attirer leur attention sur la leçon de morale qu'il s'est efforcé de faire ressortir. — Les derniers vers du dialogue *Les deux Thrasons*[2] contiennent une allusion à l'audience entière, *'tota caterva':*

Thraso recedamus, quoniam brevis hora recedit
Contenta est nostris tota caterva jocis.

Dans le long dialogue *Contemptor Mundi,*[3] nous lisons sous *Conclusio* les mots suivants: „Nunc ne verbis majoribus aures vestras oneremus, *viri percelebres,* talem præcedentis dialogi ponimus conclusionem". La moralité n'avait donc pas seulement été jouée devant les écoliers et leurs maîtres, mais en présence d'une société nombreuse d'hommes distingués. Ceci nous permet de conclure que cet auditoire si distingué avait été attiré au Collège de Navarre par la célébration de la fête de saint Louis, car un décret de la faculté, datant de 1369, stipulait que le jour du saint devait être fêté au Collège de Navarre. Une réunion, avec conférence sur les exploits de saint Louis,[4] devait avoir lieu en ce collège, „in cujus sancti honore capella tam solemnis dicti collegii principaliter est fundata, ubi locus aptissimus ad sermones fiendos, grandisque valde studentium multitudo".[5] Les hommes les plus illustres y assistaient: le Chancelier de France, les Présidents du Parlement, les Chambres, le Trésorier de France.[6]

[1] 1572, année de la Saint-Barthélemy. — *Mémoires de Luc Geizkofler, Tyrolien.* 1550—1620. — Genève, Fick, 1892, p. 98.

[2] Textoris *Dialogi,* fol. 168.

[3] Textoris op. cit., fol. 122. — Voyez aussi: fol. 54 v°; 101 v°; 120 v°; 148 v°; 163; 180; 186; et l'épigramme 60, fol. 235, dans lequel Textor fait parler un acteur qui doit demander pardon de la faiblesse du jeu. C'est le stéréotype *Valete et plaudite* de Plaute et de Térence.

[4] Gerson est cité par Launoy comme s'étant distingué par ses discours éloquents prononcés le jour de cette fête.

[5] Launoius, op. cit., I, 72, 73. — Massebieau, op. cit., p. 23, 24.

[6] Launoy fait fréquemment mention de cette fête. Il le fait surtout quand de grands personnages y assistaient. Il cite la fête de 1468 comme

Ces fêtes se répétaient à de si courts intervalles, qu'il n'est guère probable que des pièces originales, composées par les maîtres, ou par les élèves eux-mêmes, aient été jouées en chaque occasion, quoique la fertilité des auteurs dramatiques du temps soit absolument étonnante. Il fallait pourtant bien que ces derniers accordassent aux études une partie de leur temps, quelque minime qu'elle fût. On avait donc probablement recours aux auteurs latins et grecs, on se bornait à représenter une comédie de Térence ou de Plaute (ou une tragédie grecque traduite en latin), que l'on faisait précéder d'un monologue ou d'un dialogue de nature plus sérieuse, tendant à faire ressortir la leçon renfermée dans la pièce qui allait suivre.

Comme le latin, d'après les règlements universitaires, était la seule langue autorisée dans les écoles pour l'usage commun, ces jeux dramatiques des collèges se faisaient le plus souvent en latin.[1]

La plupart du temps, c'étaient les maîtres qui composaient ces pièces,[2] des maîtres jeunes encore, pleins de vie, d'entrain et de verve, des jeunes gens auxquels l'expérience n'avait pas encore appris à courber le front devant la rigide censure exercée par le gouvernement, et qui, avides de gloire, saisissaient avec

ayant été précédée d'un grand festin donné à la sortie de l'église, dans la cour des théologiens. Dès lors, le festin ne manqua jamais (op. cit., I, 186). Il cite la fête de 1471 (I, 187) à laquelle assista le président du Parlement, puis celles de 1478, 1482 (des cardinaux y assistaient), 1485, 1490, 1491, 1493. En 1495, dit-il, la fête n'eut pas lieu, parce que la peste régnait à Paris (I, 205). Celle de 1497 fut d'autant plus brillante, de même celles de 1508, et de 1524.

[1] Massebieau (op. cit., p. 38), explique comment pendant une certaine période du moyen âge on était retourné au français; vers la fin du XV[e] siècle, on revint cependant au latin.

[2] Les élèves, sans doute, s'y essayaient aussi, mais c'était surtout en français qu'ils donnaient libre cours à leur verve. — La farce du *Couturier, Esopet, le Gentilhomme et la Chambrière* se termine par ces vers:

„Prenez en gré de la petite farce
C'est Esopet, le somuliste de Navarre."

Un *somuliste* était un écolier de philosophie appliqué à l'étude des *summulæ* ou abrégés et manuels de philosophie. — Petit de Julleville, *Répertoire du théâtre comique en France.* Paris, 1886; p. 127. — *Comédiens,* p. 292.

Cependant, d'après Magnin (*Journal des Savants,* 1858 [juillet], p. 409), le nom de „somuliste" aurait aussi été donné au maître ou au sous-maître chargé d'expliquer les *summulæ.* La farce pourrait donc aussi bien être l'œuvre d'un jeune maître du Collège de Navarre.

empressement cette occasion de se faire connaître, mais qui, d'un autre côté, se considéraient comme engagés dans la lutte sainte de la science éclairée contre le fanatisme, contre les abus de toute sorte commis à la cour du roi, dans l'administration de la justice et le gouvernement de l'église.

De temps en temps, toutefois, ces fêtes étaient accompagnées de tels excès, que l'Université — la Faculté des Arts en particulier — se voyait obligée de décréter les mesures les plus rigoureuses pour mettre un terme à une licence qui lui paraissait intolérable; car les élèves se croyaient autorisés à tout, ils quittaient les modestes vêtements cléricaux et académiques pour prendre l'habillement mondain, et les austères collèges devenaient des lieux de tumulte et de désordre. De cette façon, comme le dit Crevier,[1] les fêtes instituées par l'Eglise pour être l'aiguillon de la piété, devenaient par une corruption déplorable l'aliment du vice. Mais on avait beau faire frapper de verges les écoliers coupables dans la cour de leur collège par quatre régents, en présence de tous leurs camarades assemblés au son de la cloche, et les menacer de privation des droits académiques, on avait beau menacer les maîtres de les priver, pendant plusieurs années, de l'exercice de leurs fonctions, l'effet de ces réformes n'était que passager. Si les décrets étaient maintenus, le relâchement et la licence s'introduisaient quand même „sourdement et par degrés", si bien que trente ans après le fameux statut de 1488, on ne se souvenait plus de son existence, et que, le six janvier 1516, le Parlement se vit contraint de défendre tout jeu.[2] Mais, cette

[1] *Histoire de l'Université de Paris depuis son origine jusqu'en l'année 1600.* (7 vol.). Paris, 1761. IV, p. 434.

[2] Le 24 novembre 1462, l'Université assemblée proscrivait les jeux indécents et enjoignait aux maîtres des pédagogies „d'y veiller et d'en répondre". Crevier, op. cit., IV, 283. — Le 5 janvier 1470, la Faculté des Arts abolit la fête et l'élection du Roi des Fous, la fête étant non seulement indécente par son seul nom, mais amenant des jeux pétulants et effrénés qui dégénéraient souvent en querelles sanglantes. Crevier, op. cit. IV, 325. — Le statut de 1488 n'est qu'une seconde édition de celui de 1483, l'un des plus rigoureux, décrété par la Faculté des Arts qui interdit tout divertissement extraordinaire aux fêtes de saint Martin, de saint Nicolas et de sainte Catherine; il en permet l'usage seulement pour la fête des Rois, mais avec plusieurs restrictions: les jeux ne commenceront que la veille au soir, et,

défense eut si peu d'effet, qu'en 1521, Noël Béda, alors à la tête de la Faculté de théologie, fut attaqué dans une comédie jouée au Collège du Plessis, le jour de la fête des Rois. Il porta plainte à l'Université assemblée, et le résultat des délibérations fut que l'on permettrait de continuer à célébrer la fête des Rois selon la manière accoutumée, pourvu que l'on n'y blessât point le respect dû à la personne du roi et aux princes du sang royal.[1] Cependant, le 8 décembre 1525, le Parlement défendit qu'à la fête des Rois prochaine (le roi était alors prisonnier en Espagne), il se jouât dans les collèges de l'Université aucunes „farces, momeries ni sotises", et il enjoignit au recteur, au chancelier de l'Université, et aux principaux des collèges, d'y tenir la main.[2] Cette défense fut réitérée en 1528, en 1533, 1538, 1546 et 1549.[3] Enfin, en 1579, de nouveaux abus provoquèrent la fameuse ordonnance des Etats de Blois, qui porta un coup sensible aux privilèges des écoliers. Son article 80 était ainsi conçu: „Défendons à tous supérieurs, sénieurs, principaux et régens de faire ou permettre aux écoliers ou autres quelconques jouer farces, comédies, tragédies, fables, satyres, scènes ou autres jeux en latin ou français, contenant lascivités, injures, invectives, convices, ni aucun scandale contre aucun état public, ou personne privée, sur peine de prison et punition

---

le jour même, après vêpres, afin que l'office divin n'en souffre aucune interruption; le lendemain, „on reprendra les exercices de l'étude, ou du moins on se contentera d'une simple récréation, sans apprêt et sans spectacle". Nulle exaction d'argent pour fournir aux frais de la fête, rien qui sente le luxe, nulle parure mondaine et indécente. Les comédies ne sont point interdites: mais aucune pièce ne sera jouée qui n'ait été visitée soigneusement par le principal ou par quelqu'un de ses régents, „afin", est-il dit, „qu'il n'y reste ni trait mordant et satirique, ni rien de déshonnête qui puisse offenser un homme de bien. Enfin, les écoliers de chaque collège se renfermeront entre eux pour leur divertissement, sans qu'il soit permis aux jeunes gens de courir de l'un à l'autre, ce qui pourrait occasionner des scandales". Crevier, op. cit., pp. 434, 435. — Du Boulay, op. cit., V, 761. — En 1488 on ajoute: „Lusores comœdiarum nullo modo induantur serico ac vestibus præsumptuosis, sub pœnâ privationis gradus". Du Boulay, op. cit., V, 777. — Petit de Julleville, *Comédiens,* pp. 295 et suivantes. — D'Huart, op. cit., pp. 20 et suivantes.

[1] Crevier, op. cit., V, 147—149.

[2] Crevier, op. cit., V, 191.

[3] Crevier, op. cit., V. 340, 412.

corporelle".[1] — Le règne de Louis XII, seul, se signale par l'absence de pareilles défenses.

Mais revenons à notre sujet. Ravisius Textor était un de ces jeunes maîtres dont nous parlions tout à l'heure. Il partageait avec eux toutes les rancunes, toutes les préventions du corps universitaire contre la cour et les courtisans, les juges iniques et les prêtres dissolus. Tant que régna Louis XII, il ne courait aucun risque d'être entravé d'une manière quelconque dans ses épanchements satiriques et moqueurs, car ce roi favorisait les acteurs, la Basoche et les Enfants-sans-Souci, mais, à l'avénement de François Ier qui s'empressa de mettre un frein à la verve débordante des écoliers et des confréries d'acteurs, Ravisius Textor pâtit comme les autres. Il nous parle lui-même de ce changement dans l'*Epistola* 50 (p. 76), où, après avoir donné à un ami quelques détails sur sa vie à Paris, il ajoute tristement: „Le jour des Rois, trois ou quatre collèges seulement ont joué des farces et des comédies; et elles ne contenaient aucun trait satirique, car chacun craignait pour sa tête, rendu prudent par la condamnation de quelques personnes qui, pour avoir avec acharnement flétri la Majesté du roi et les femmes, ont été mises aux fers et traînées plutôt que conduites devant le roi. Maître Durand, que je plains, est maintenant en prison, mais il espère être mis en liberté à l'arrivée de la reine".[2] C'est sans doute en songeant à cela que Textor écrit encore dans son *Epistola* 103 (p. 124): „Periculosum est in eos temere murmurare et obloqui, penes quos vitæ nostræ juxta et mortis pendet potestas".

Le Collège de Navarre ne se signalait au reste pas par une austérité particulière. En 1315 déjà, ses statuts proscrivaient

[1] Faguet, E., *La tragédie française au XVIe siècle,* Paris, 1883; p. 61. — Petit de Julleville, *Comédiens,* p. 318.

[2] Notre auteur fait peut-être allusion à la défense du 5 janvier 1516, „de ne jouer, faire ne permettre de jouer, en leurs collèges, aucunes farces, sottises et autres jeux contre l'honneur du Roy, de la Reyne, de Madame la duchesse d'Angoulesme, mère du dit seigneur, des seigneurs du sang, ne autres personnages estans autour de la personne du dit seigneur, sur peine de punition contre ceux qui feront le contraire, telle que la cour verra estre à faire". — Petit de Julleville. *Les Comédiens en France au moyen âge;* p. 300. — *Hist. de Paris* par Félibien et Lobineau, IV, 634.

les jeux indécents à la Saint-Nicolas et à la Sainte-Catherine,[1] et, en 1464, le roi Louis XI, en confirmant les statuts du Collège, décrète ce qui suit: „Ad tollendum lascivias et chorearum excessus et temporis perditionem quæ occasione chorearum provenire dignoscitur, Magistri Artistarum et Grammaticorum nulla tenus de cetero permittent mimos in quocunque festo adesso, nisi forte Regum duntaxat, juxta morem antiquum; in nulloque festo ultra horam decimam cantare vel choreas ducere". Des peines sévères frapperont ceux qui enfreindront ce décret.[2]

Ces défenses sévères, si souvent formulées avec plus ou moins de succès, ne nous prouvent qu'une chose, c'est qu'il est et sera toujours extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible, de réprimer l'esprit de critique satirique et railleuse qui anime la jeunesse, et dont elle fait preuve en présence de tout ce qui manque de simplicité et de naturel. Nous le répétons, cette répression était d'autant plus difficile, en France, que Louis XII, en favorisant la Basoche et les Enfants-sans-Souci, dont il se servait comme d'auxiliaires dans sa lutte contre le pape Jules II, avait donné un élan considérable à la production et à la représentation d'œuvres dramatiques à tendances satiriques.[3] Et puis il ne faut pas oublier que l'esprit français est, par nature même, porté à la raillerie et à la satire. Dans les vieux fabliaux déjà, naïfs de langue et d'idées, mais extrêmement malicieux, éclate ce génie libre et moqueur, cette sagacité spirituelle et pénétrante qui fait que rien n'en impose aux hommes du moyen âge. De là les allégories satiriques des trouvères, de là ces traits piquants contre les moines, les docteurs et les nobles.

Toutefois, cette critique des travers sociaux et moraux n'était pas le but unique des jeux dramatiques dans les collèges; les représentations étaient, sans aucun doute, regardées comme étant d'une incontestable utilité pédagogique: ces jeux dévelop-

---

[1] Cf. Boysse, loc. cit. — Cette prohibition avait déjà été faite en 1275 de la part de la Faculté des Arts.

[2] Launoius, op. cit., I, 174.

[3] Ce fut chargé par le roi, ou de sa part, d'ameuter l'esprit populaire contre la papauté, que Gringore écrivit et fit représenter aux Halles de Paris, le Mardi gras, 24 février 1512, le *Jeu du Prince des Sots et Mère Sotte* et la moralité de l'*Homme obstiné*. — Petit de Julleville, *Répertoire,* p. 221—222.

paient la mémoire des élèves qui s'exerçaient à la pratique du dialogue latin, chose importante pour des hommes qui, plus tard, devaient faire du latin leur langage quotidien, écrire des chants et des oraisons latines, déchiffrer les chroniques latines, entendre des discours latins dans les églises et en débiter à leur tour. Les élèves se familiarisaient avec la phraséologie des Plaute et des Térence, tout en en ignorant les détails licencieux; ils pouvaient sinon apprendre, du moins entendre conter une quantité de faits mythologiques et historiques. Ils pouvaient ainsi unir l'utile à l'agréable. Tel est du moins le but que nous semblent avoir, dans les dialogues de Textor, qui pourtant ne manquent pas de vie, ces longues tirades dans lesquelles il accumule parfois sans logique aucune, d'une manière fort décousue, les détails mythologiques sur les détails d'histoire religieuse ou profane; ce sont, il est vrai, autant d'exemples qui viennent confirmer ce qu'il avance sur telle ou telle question, mais l'intention du pédagogue est toujours apparente.[1]

Souvent aussi, l'auteur saisissait ces occasions pour distraire tel ou tel prince ou seigneur dont on avait intérêt à conserver la faveur, et, pour faire pardonner une moralité, on donnait volontiers une comédie ou une pièce amusante. — Inutile d'ajouter que les élèves eux-mêmes étaient les premiers à goûter en ces jeux le plaisir le plus vif.

Les représentations n'avaient pas lieu en public, le peuple n'y aurait pris aucun plaisir; la première fois que l'on essaya de représenter une pièce de Térence devant le populaire, il se fâcha et voulut faire un mauvais parti aux acteurs. C'était en 1502, à Metz, dans le palais épiscopal, le dimanche 31 janvier, après dîner. On ne joua dès lors en latin que devant „gens

[1] Le *Dialogue des oiseaux* (Avium), fol. 202, ne saurait être autre chose qu'une répétition de mythologie, pour les élèves. — Comme type de ces pièces écrites purement dans le but de faciliter aux jeunes gens l'étude de tel ou tel sujet aride, on peut citer *Domine Syntax,* joué à Bâle, en 1459, par les étudiants de l'université. Les „cas“ et les „temps“ sont personnifiés: une dispute s'est élevée entre eux, on en vient même aux coups. Au milieu de la bagarre arrive „Syntaxe“ qui réussit à séparer les combattants et à calmer les esprits surexcités. La pièce se termine par une danse qu'exécutent „Optatif“ et „Génitif“.

d'église, seigneurs et clercs".[1] Pour assister aux amusements scolastiques, à Paris, on se réunissait d'habitude dans l'un des nombreux collèges qui constituaient la Faculté des Arts: celui de Navarre étant le plus grand, était aussi le plus souvent choisi.

Ces représentations furent toujours accompagnées d'une grande pompe: maîtres et disciples y accouraient de toutes parts; on invitait en outre, ainsi que nous l'avons vu plus haut, nombre de personnages considérables. L'auditoire était donc nombreux et intelligent; nul détail n'était perdu pour lui. Les acteurs se revêtaient des habits les plus somptueux, obtenus à grands frais, afin de jouer avec d'autant plus d'éclat les rôles de courtisans, d'évêques, de soldats. Dans leur enthousiasme, les élèves allaient parfois jusqu'à vendre leurs livres et tout ce dont ils croyaient pouvoir se passer, afin de se procurer les costumes nécessaires; ils ne craignaient même pas de contracter des dettes. Le décret de 1488 était donc bien fondé.[2]

L'installation de la scène, par contre, était très simple; elle était faite d'après le principe de la juxtaposition, seul connu au moyen âge. Les indications scéniques se bornaient à fort peu de chose, tout au plus fixait-on sur le devant de la scène un écriteau portant le titre de la pièce que l'on allait jouer.[3] Mais c'était suffisant, car le public d'alors paraît avoir été doué d'une puissance d'imagination bien supérieure à la nôtre. Nous ne voulons cependant pas dire que la jeunesse d'aujourd'hui possède une puissance d'imagination inférieure à celle de la jeunesse d'alors, loin de là. Mais, avec la perfection de la mise en scène moderne, l'effort mental à faire pour suivre l'auteur partout où il lui plaît de nous conduire est rendu si aisé, que la manifestation et le développement de cette puissance, sous

[1] Petit de Julleville, *Comédiens*, p. 16, note 2. — *La comédie et les mœurs en France au moyen âge*. Paris, 1886, p. 330.

[2] Voyez plus haut, p. 44. „Prohibentur omnino .... quæcunque pretiosa indumenta, sive locagio sive mutuo accepta, nisi sint necessaria ad qualitates personarum adjici comœdiæ". Ce décret contenait surtout des règles très sévères concernant les représentations que les étudiants donnaient en français, devant le peuple, hors des collèges.

[3] Voyez: Phil. Chasles, *„Les gloires perdues"*; *Revue de Paris*, 9 janvier 1842. Nous ne pouvons reproduire ici tout ce que son imagination inspire à l'auteur.

ce rapport-là, deviennent impossibles.[1] Aucun des dialogues de Textor ne renferme la moindre indication ayant rapport à la mise en scène, aux décors, ni la moindre allusion au théâtre de l'action. — L'auteur manifeste à plusieurs reprises une certaine crainte d'ennuyer les auditeurs par la longueur de ses drames,[2] il s'efforce par conséquent de les abréger le plus possible, et est en outre animé du désir de faciliter la tâche de ses élèves; il aurait été inutile, dangereux même pour le succès de la représentation, de surcharger la mémoire des jeunes gens. Le succès des pièces n'en était que d'autant plus grand, et l'auditoire était sympathique à l'auteur et aux jeunes acteurs.

Il était d'usage, aux jours de grande fête, que chaque classe eût sa place marquée et vînt à son rang dans ces sortes de „montres“ intellectuelles. Ainsi, les deux derniers vers du long dialogue: *Contemptor Mundi, etc.*, nous indiquent que la première classe a joué son rôle:

Sic igitur clausa est primæ sententia classis,
Hoc speculum mortis lectio prima dedit. (Fol. 143).

Une autre pièce, *Calliope, Lectio Quarta, Tres pugiles,* nous donne des renseignements plus amples et plus clairs sur la part que les élèves prenaient au spectacle. C'est le jour de la Saint-Remi; la muse Calliope, qui paraît d'abord sur la scène, se faisant l'interprète des sentiments de tous, exprime dans un prologue le plaisir qu'elle prend à ces fêtes de la jeunesse:

Gaudeo quod cithara ludit redivivus Apollo,
Et priscos reparet docta Minerva jocos.
Nec me majori titillant gaudia plausu
Nec magis arguta gestio lætitia:
Quam cum suavidicis video resilire theatrum
Cantibus et lepidis cuncta sonare jocis. (Fol. 89 v⁰).

---

[1] Cette puissance d'imagination était cependant parfois singulièrement mise à l'épreuve. Ainsi, dans le dialogue *Malus Rumor, Concordia, etc.*, un messager envoyé par la Gaule à l'Angleterre répond à la Gaule (fol. 75):
„Vado igitur . .“
et d'une même haleine il finit son hexamètre:
„Salve eximis præclara triumphis
Anglia . . .“
L'Angleterre se trouvait déjà là, derrière lui, et c'était absolument l'usage au moyen âge, auquel tout changement de décor était inconnu.

[2] Cf. fol. 54 v⁰; 122.

Ces fêtes de l'intelligence rappellent à la bonne muse les beaux temps ou elle régnait avec ses sœurs dans la Grèce et à Rome:

Tunc ego, tunc semper veteris reminiscor arenæ...

lorsque entre autres jeux:

Pars cantu tragico vilem aspirabat ad hyrcum,
Dedita liventes parserat ad satyras....
Nunc etiam tantis resonat concentibus æther,
Tam lepidum spargit fusilis aura melos,
Totus ut in media videatur Apollo Navarra
Constituisse suæ jam pietatis opus....

et aujourd'hui,

Pars cantant lyricis, scribunt epigrammata multi.
Pars satyras scribunt, pars recinunt elegos.
Est et cuique suus (quod plus miraberis) ordo,
Atque suam seriem lectio quæque tenet.

Déjà les trois premières classes ont paru, et toutes les trois ont conquis des palmes nouvelles. Une seule, la quatrième, est absente: nous verrons plus tard pour quelle raison. Calliope, inquiète, lui adresse un appel spécial et lui fait la recommandation suivante:

Remigii priscos quærisne extinguere ludos,
Et sola antiquum nunc sepelire melos?
Ecce tuæ ludunt comites, jam lectio prima
Cantavit Clario scripta probanda Deo.
Et classis pariter sonuit peramœna secunda
Buccina bellisonis invidiosa tubis.
Tertiaque in toto cecinit sua carmina circo,
Carmina Pindaricis proxima carminibus... (Fol. 91 v°).
. . . .
Et tu sola taces, jam tres cecinere sorores,
Dixerunt tragicis verba sonanda tubis. (Fol. 92).
. . . .
Propterea antiquas veterum corrumpere leges
Non licet, et solitos nunc sepelire jocos...
. . . .
Ne solitos videare jocos sepelire Navarræ,
Maiorumque sacras destituisse vias. (Fol. 93 v°).

La quatrième classe finit par se rendre à cet appel, et, s'adressant à ses champions („pugiles"):

Surgite ne priscum videamur frangere morem,
Jussaque Phœbeæ spernere Calliopes. (Fol. 94).

Ces amusements n'étaient donc pas exclusivement dramatiques; on récitait des œuvres poétiques de plus d'un genre.

A côté des comédies plus ou moins bouffonnes, plus ou moins hardies, il y avait place pour d'autres compositions; il y avait place aussi pour la joyeuse bombance. Les jeux étaient agréablement coupés par un festin, et ce n'était pas la partie la moins goûtée de la fête. *Lectio Quarta,* avant d'exposer le motif de son abstention, donne à entendre, avec une naïve fierté, qu'elle aurait pu, elle aussi, figurer honorablement dans les jeux de la Saint-Louis, mais son tour venait trop tard; elle a toujours la mauvaise chance d'être la dernière, et elle ajoute:

Nec deus est quum spumant vina cerebro
Et somnum saturi sarcina ventris amat.
Impleti ventres post fercula non nisi lectum
Et plumas quærunt, Sardanapale, tuas. (Fol. 92 v°).

En d'autres termes: „Et il n'y a plus de dieu, quand les vins écument dans le cerveau: le ventre bien lesté, après la table, ne demande que le lit. Qui a bien dîné s'ennuie aux longs discours: '*Saturis nimius tœdia sermo parit.*'"

Ce festin devait être long et somptueux, car c'était l'acte important, pour lequel on n'hésitait pas à sacrifier l'une des pièces elle-même.

Quant à l'ordre dans lequel les pièces se succédaient, il paraît avoir été partout le même: d'après tous les témoignages recueillis, une pièce sérieuse précédait une pièce comique; c'est aussi l'ordre qu'indiquait le bon sens. Une moralité n'aurait guère été à sa place après le repas: ne fallait-il pas redoubler d'efforts pour tenir les hôtes éveillés, et faire en sorte qu'ils gardent de la fête un agréable souvenir? Luc Geizkofler, dans le passage cité plus haut,[1] nous dit expressément que l'on joua „d'abord une tragédie", c'est-à-dire un morceau sérieux, „puis une comédie." Picot, parlant des représentations théâtrales du moyen âge, se base pour en fixer le programme sur un passage du *Journal d'un bourgeois de Paris,*[2] et constate que la représentation était commencée par une sotie à laquelle succédait un

[1] Page 41.

[2] Picot, E. *La Sottie en France.* Romania, VII, 239. — Cf. Petit de Julleville, *Les Comédiens en France au moyen âge,* 113. — Gringore, *Oeuvres complètes,* éd. Montaiglon, I, 199.

sermon, une moralité et une farce. Mais les représentations auxquelles le savant fait allusion étaient celles données par les diverses confréries, en langue vulgaire et en public; il est possible que dans les représentations que donnaient les écoliers dans leurs collèges, où le besoin d'attirer le public par une sotie ou un sermon joyeux n'existait en aucune façon, et où, en outre, la fête était compliquée d'un repas, le plan n'ait pas été toujours le même; cependant c'était évidemment là le programme le plus ordinaire: une pièce comique suit une pièce sérieuse et termine le spectacle.

Quant au genre de pièces que l'on jouait, il était fort varié; les moralités, soties et farces occupaient la plus grande place, et cela jusqu'au commencement du XVI[e] siècle. Les écoles traduisirent des mystères et des moralités en latin, on en composait même à leur usage. Au XVI[e] siècle, seulement, s'ouvre une période de transition; si, d'une part, le goût du XV[e] siècle dure encore, d'autre part l'ascendant des lettres antiques commence à se faire sentir, le goût s'épure, la pensée prend une certaine gravité et une certaine force. Toutefois, ce n'est que vers 1530 que l'influence des humanistes devient prépondérante; nous avons dès cette date de nombreuses pièces latines selon le modèle des anciens. On commence à faire usage des iambes et des trochées, de la division en scènes et en actes, et, comme les questions religieuses étaient de plus en plus à l'ordre du jour, on finit par écrire des pièces religieuses en latin. C'est surtout George Buchanan qui travailla en vue de ramener les jeunes gens et les lettrés au culte de la tragédie classique. Il composa lui-même plusieurs tragédies, *Jean-Baptiste, Jephté,* et adapta à la scène des œuvres grecques, cela, comme il le dit lui-même dans son autobiographie: „ut earum actione juventutem ab *allegoriis* quibus tum Gallia vehementer se delectabat ad imitationem veterum qua posset, retraheret“.[1] Son exemple fut

[1] Birch-Hirschfeld, A., *Geschichte der französischen Literatur seit Anfang des sechszehnten Jahrhunderts. I, Das Zeitalter der Renaissance.* Stuttgart, 1889, p. 64. — George Buchanan (1506—1582) fut professeur au collège de Sainte-Barbe à Paris, et plus tard à Bordeaux. — V. Massebieau, pp. 81, 83, 84. — Faguet, op. cit., p. 61.

suivi par Claude Rouillet, qui fit jouer au collège de Bourgogne trois tragédies: *Philanira, Petrus, Aman.*[1] Selon Birch-Hirschfeld, ces tragédies latines en cinq actes, avec leurs longs discours, leurs dialogues solennels et fatigants, leurs monologues répétés au commencement de chaque acte, sont devenues les modèles de la tragédie française du XVI[e] siècle. Non seulement elles furent probablement jouées par les auteurs des premières tragédies de la Renaissance, mais elles furent bientôt, à peu d'exceptions près, traduites en français.[2]

Avant de passer à l'étude détaillée des dialogues latins de Textor, nous pourrions ajouter que les représentations scolaires jouissaient alors d'une grande vogue non seulement à Paris, mais en province aussi bien qu'à l'étranger. Dans son dernier chapitre,[3] Massebieau esquisse l'histoire du théâtre dans les collèges; nous nous bornerons à relever deux ou trois dates. Rabelais raconte qu'étudiant à Montpellier, il joua avec ses camarades de l'université la „morale comédie de celuy qui avoit espousé une femme mute". (Livre III, chap. 34). Jean Bouchet, un de ses amis, remplit à Poitiers et ailleurs le rôle du diable dans le *Mystère de la Passion.* — Vers 1545 Montaigne jouait les premiers rôles dans les tragédies latines de Buchanan, de Guérente et de Muret, au Collège de Guyenne, sous la direction du principal, le savant portugais André Goréa.[4]

Vers la fin du XV[e] siècle, une quantité de pièces latines furent aussi composées en Allemagne, où des savants tels que

[1] Claude Roillet, ou Rouillet, né à Beaune, mourut vers 1576. Il fut principal des collèges de Bourgogne et de Boncourt, et recteur de l'université en 1560. — *Nouvelle Biographie générale,* XLII, 543.

[2] Cf. Birch-Hirschfeld, loc. cit.

[3] *De comœdiis collegiorum post Textorem,* p. 74.

[4] Montaigne, *Essais* I, 25. (Paris, éd. Lefèvre, 1823, p. 345).
„Avant l'âge,
„Alter ab undecimo tum me vix ceperat annus" (Virg. Eclog. VIII, 39), j'ai soutenu les premiers personnages dans les tragédies latines de Buchanan, de Guérente et de Muret, qui se représentèrent en notre collège de Guyenne avec dignité"... Il approuve cet exercice. — M. le professeur Gauchat, de Zurich, a l'obligeance de nous rendre attentif à une notice sur des représentations scolaires analogues, à Fribourg en Suisse. Voyez Kuenlin, *Dictionnaire géographique, statistique et historique du Canton de Fribourg;* Frib. 1832, tome I, 304—305 (années 1586—1593).

Reuchlin ne se contentaient pas de faire représenter par leurs étudiants des comédies latines, mais en composaient eux-mêmes. Le succès du *Henno* de Reuchlin, en 1498, contribua à faciliter l'introduction de nouvelles pièces latines à la manière de Térence.[1]

Il était de coutume en Angleterre également, de jouer des drames latins, en certaines occasions, soit dans les universités, soit dans les grandes écoles publiques. A la fête de saint André, par exemple, les étudiants dressaient un théâtre sous la direction d'un „ludi magister"; c'est à l'une de ces représentations que Shakespeare fait allusion lorsqu'il fait dire par Hamlet à Polonius: „Vous avez autrefois joué la comédie à l'Université"?[2] Nous ne citerons ici que Nicholas Udall (1505—1556), auteur de la première comédie anglaise *Ralph Royster Doyster,* qui devint recteur du collège d'Eton en 1534. Les Etoniens avaient l'habitude de jouer, à Noël, quelque pièce latine choisie ou écrite pour eux par leur recteur. Udall remplit cet office de 1534 à 1541, et, au nombre de ses œuvres qui datent de cette époque, se trouvent plusieurs comédies latines, ainsi qu'une tragédie sur la *Papauté,* toutes écrites à l'intention de ses élèves. — Cette coutume existe encore au collège de Westminster, à Londres, où les écoliers jouent régulièrement une pièce de Plaute ou de Térence la veille des vacances de Noël.[3]

---

[1] Sur l'extension rapide de la littérature scolaire latine voyez l'article de Stöckner *Ueber die lateinische Renaissance-Litteratur. Krit. Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie,* III, 1 Heft, 1897. — D'Huart, op. cit., ch. II, pp. 31—40.

[2] *Hamlet,* III, 2. „You play'd once in the university, you say?" — Pol. „That did I, my lord; and was accounted a good actor." — Ham. „And what did you enact?" — Pol. „I did enact Julius Cæsar."

[3] Massebieau (p. 35) cite comme une des premières pièces représentées dans les écoles, un *Jeu de sainte Catherine* joué à l'école de Dunstaple entre 1110 et 1120 et émanant de la plume du recteur, Geoffroy, du Mans. — Creizenach, op. cit., p. 393, note 1, parle d'une représentation donnée en 1347 par les élèves de l'école de Deventer, le jour des Innocents. — Voyez aussi d'Huart, op. cit., p. 5, note 2, pp. 12, 13 et suivantes. — Dans notre note à la page 48 nous faisons mention d'une représentation donnée à Bâle en 1459. — A Prague, enfin, l'on avait coutume, dès le XVIe siècle, de jouer des comédies latines à l'ouverture de la cérémonie d'initiation des „nouveaux", des béjaunes. Voyez le *Liber Decanorum* de Prague, cité par Zarncke dans *„Die deutschen Universitäten im Mittelalter"*, p. 227.

CHAPITRE III.

Les moralités, soties et farces latines de Ravisius Textor. Leurs traits caractéristiques.

L'œuvre dramatique de Ravisius Textor appartient en entier à la période de transition dont nous venons de parler, et pendant laquelle les moralités avec leurs allégories, leur dessein philosophique, leurs intentions satiriques, les soties et les farces avec leurs bouffonneries et leur hardiesse aristophanesque, exerçaient encore toute leur influence. Ces trois genres sont représentés dans le recueil poétique de notre auteur. Quelques pièces seulement sont en prose, la plupart sont en vers; parfois l'auteur fait usage de prose et de vers dans le même dialogue. Ravisius se sert en général d'hexamètres et de distiques; il les fait fréquemment alterner. Dans un seul dialogue, *Ecclesia, duo Episcopi, etc.*[1], nous avons dix quatrains en vers de 8 syllabes, empruntés sans doute à la poésie des hymnes. Les iambes, qui, sous François Ier, commençaient cependant à être employés, ne se rencontrent nulle part. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, les dialogues ne sont accompagnés d'aucune indication scénique, ils ne sont nullement divisés, et se jouent sans interruption; à une ou deux reprises un interprète (*Interpres*), ou l'auteur lui-même (*autor*) arrête l'action un instant pour attirer l'attention des spectateurs sur la morale qui se dégage du spectacle.

Sur les 24 dialogues que renferme notre recueil, 19 rentrent dans la catégorie des moralités proprement dites. — Par moralité nous devons entendre une satire morale usant de l'allégorie, procédé fort commode pour glisser une leçon ou déguiser un blâme. Cependant, l'allégorie n'est pas aussi essentielle à la moralité que l'esprit didactique: „c'est l'intention de moraliser qui constitue le genre". (Pet. de Jullev. *Coméd. en France*, p. 45).

[1] Fol. 107.

En d'autres termes, le but de la moralité est de montrer l'homme tenté par des vices séduisants, détourné des sentiers de la vertu, et rendu attentif au sort qui l'attend par l'adversité, l'âge, la mort ou le jugement dernier. Les personnages de la moralité n'étaient donc que des abstractions personnifiées représentant des vices, des vertus, des caractères et des conditions sociales. C'est ainsi que dans les moralités de Textor nous rencontrerons: *Libre-Arbitre, Salut-de-l'âme, Méditation-de-la-mort, Volupté, Raison, Maladie, Argent, Travail, Vérité, Chair, Vice, Vertu ;* puis le *Vieillard,* le *Sage,* le *Riche,* le *Pauvre,* le *Jeune homme,* le *Travailleur,* le *Paresseux,* le *Soldat,* le *Juge.*

La moralité est surtout due à l'influence du Roman de la Rose, qui, pendant plusieurs siècles, fut le livre des livres, et qui, par sa double nature d'allégorie et de satire, donnait un exemple que l'on se hâta de suivre. Son système mythologique, de plus en plus raffiné par la scolastique, s'associait à la théologie, et de cet accouplement bizarre naissaient toutes sortes de fantaisies mystiques. La moralité fut pour les rhétoriqueurs un genre favori, dans lequel leur laborieuse fantaisie se donna libre carrière. L'allégorie, d'origine chrétienne,[1] était un moyen commode auquel ils avaient volontiers recours, incapables qu'ils étaient de peindre sous des couleurs fortes et vraies les vices de l'humanité et les travers dominants de la société contemporaine. D'autre part, cette foule d'êtres fictifs personnifiant les idées populaires ne pouvait plaire qu'à des hommes aux mœurs ordinaires, accoutumés seulement à la subtilité scolastique et à la mysticité chrétienne.

Textor s'élève rarement au-dessus de la monotonie et de la froideur qui caractérisent la majorité des pièces allégoriques; il affectionne les discussions à perte de vue sur des abstractions, ce qui amène inévitablement de fréquentes répétitions, et entrave toute action. Mais, comme le fait remarquer Larroumet,[2] la moralité, avec ses abstractions et ses entités, n'admet ni action

---

[1] Lanson, *Histoire de la littérature française.* Paris, 1895; pp. 119, 120.
[2] *Revue des Deux-Mondes,* 15 déc. 1891, pp. 834, 835.

ni intrigue, car des personnages sans existence personnelle ne sauraient agir en vue d'un but déterminé, ils manquent d'activité propre et ne sauraient être jetés dans des aventures compliquées. Les sujets de Textor sont des plus variés, tantôt ils sont pris dans des événements du jour,[1] tantôt ils sont de pure imagination,[2] tantôt enfin, d'origine religieuse.[3] L'intention didactique était parfois dissimulée par l'intention d'amuser les spectateurs; c'est ce qui fait que la moralité se rapproche souvent de la farce. Cependant, elle s'en distingue toujours par son inspiration religieuse, par cette pointe de sérieux que la farce ne possède nullement.

A côté des moralités proprement dites, il y a parmi les dialogues de Ravisius Textor de véritables „comédies" (5), comme il les appelle quelquefois, des *farces,* des *soties,* selon les noms

---

[1] *Epitaphium Philippi Halenini,* fol. 68.
Malus Rumor, Concordia, etc., fol. 71.
Calliope, Lectio Quarta, etc., fol. 89 v°.
Maximilianus, Furor Bellicus, Pax, fol. 206.

[2] *Dives gloriosus et adulatores,* fol. 31 v°.
Sapiens, Juvenis, Senex, fol. 50 v°.
Pecunia, Piger, Labor, etc., fol. 101 v°.
Pauper et Fortuna, fol. 168 v°.
Amor, Salomon, Interpres, etc., fol. 186 v°.
Fortuna et Aulicus, fol. 180.
Troia, Salomon, Samson, etc., fol. 191.
Dialogus Avium, fol. 202 v°.

[3] *Terra, Aetas, Homo et alii plerique,* fol. 3.
Tres mundani, Mors, Natura, etc., fol. 12 v°.
Mundus, Liberum Arbitrium, etc., fol. 54 v°.
Tres Epicuri, Morbus, etc., fol. 77 v°.
Contemptor Mundi, Mors, Morbus, etc., fol. 122 v°.
Mors, Viator, fol. 149.
De filio prodigo, fol. 153.

Nous pourrions à la rigueur faire deux catégories de moralités: la première, celle des moralités proprement dites et des moralités religieuses, où l'intention dogmatique domine et où la vertu est prêchée et la haine du vice provoquée, en offrant un tableau frappant des malheurs réservés aux méchants dans ce monde et dans l'autre. La seconde serait celle des moralités que nous appellerons „politiques" *(Malus Rumor, Concordia, etc.,* fol. 71; *Maximilianus, Furor Bellicus, etc.,* fol. 206). Elles seraient l'ébauche de ce qui devint le drame historique.

dont on se servait communément alors, et dont l'intention est plus dramatique que morale.[1]

La *sotie,* ou *sotise,* est la forme la plus récente du drame du moyen âge, et se distingue par son côté satirique; elle s'est maintenue jusque vers le milieu du XVIIe siècle. C'était une sorte de mascarade où les *Sots* et les *Sottes* (anciens célébrants de la fête des Fous), coiffés du bonnet à longues oreilles, commandés par la *Mère Sotte* et le *Prince des Sots,* livraient à la risée publique, avec une grande liberté de langage, les abus et les ridicules du temps dans des rôles déterminés à l'avance, et flagellaient audacieusement toutes les sottises des hommes, du peuple jusqu'au roi. Ces Sots et ces Sottes formaient la société des *Enfants-sans-Souci,* dont les origines remontent à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle. Ils se recrutèrent d'abord parmi les fils des bourgeois de Paris; plus tard, des comédiens de profession (jongleurs et bateleurs) se joignirent à eux.

Picot, dans son étude sur la *Sottie en France,*[2] paraît à Petit de Julleville avoir trop rétréci les limites du genre en le faisant dériver uniquement de la *fatrasie* et du *coq-à-l'âne;* la fatrasie, ainsi que le fait remarquer M. Petit de Julleville *(La com. et les mœurs en France, etc.*, p. 69), n'est tout au plus qu'un des éléments comiques qui entrèrent dans la sotie, où ce genre de plaisanterie, le coq-à-l'âne, n'est point rare en effet. La sotie serait donc plus qu'une simple parade récitée avant la représentation pour attirer les spectateurs, ainsi que Picot l'affirme, ajoutant même „qu'on ne saurait mieux la comparer qu'aux boniments de nos saltimbanques et de nos bateleurs modernes“. „Il est possible“, accorde Petit de Julleville, „que certains sots fussent en même temps faiseurs de tours de force, et le mauvais

---

[1] *a)* Soties *Ecclesia, duo episcopi, tres hypocritæ, etc.,* fol. 107 v⁰.
Moria, duo mendaces, etc., fol. 170 v⁰.
b) Farces *Thersites, Vulcanus, Mater Thersitis, etc.,* fol. 143 v⁰.
Mystillus, duo thrasones, Taratalla, fol. 163.
Juvenis, Pater, Uxor, fol. 44.

La sotie „*Moria, etc.*“ renferme deux épisodes distincts, le second est une farce (fol. 174 à la fin).

[2] Romania, VII, 240 et suivantes.

jeu de mots sur les ***sots*** faiseurs de ***sauts*** est, en effet, ancien. Mais beaucoup de sots n'étaient pas des clowns, ni même des comédiens de profession, mais de bons bourgeois de quartier, qui revêtaient l'habit de la sottise pour s'amuser eux-mêmes et amuser leurs voisins; beaucoup de sotties visaient à censurer les grands et à réformer l'Etat, bien loin de se borner à de vulgaires gambades". En vérité, elles avaient un but, une portée bien plus élevés, on pourrait même dire un rôle social: elles transportaient sur la scène la satire dirigée contre les diverses classes de la société, et, d'après la célèbre définition de Jean Bouchet,[1] la sotie n'est autre chose que la satire universelle, représentée par les sots, c'est-à-dire par des acteurs se plaçant à l'abri du masque de la folie.

L'un et l'autre de ces savants est dans le vrai; mais la sotie n'a pris qu'à une époque relativement tardive ses allures réformatrices, et les arguments de Picot, qui démontre clairement que la sotie n'était ***en principe*** qu'une parade, demeurent irréfutables.[2] L'imitation des bateleurs — héritiers des ***stulti*** et des

[1] Jehan Bouchet, *Epistres morales et familières du Traverseur,* Poitiers, 1545, I, 32. L'épître XIII est adressée aux écoliers de l'université de Poitiers. Bouchet approuve la poésie en général, mais il blâme la tragédie, la comédie et la satire. La tragédie et la comédie, dit-il, fomentent les passions; la satire n'est blâmable que quand elle attaque les personnes ou qu'elle est indécente:

„En France elle a de sotie le nom,
Parceque sotz des gens de grand renom
Et des petits jouent les grands follies
Sur eschaffaux en parolles polies,
Qui est permis par les princes et roys,
A celle fin qu'ils sçachent les derroys
De leur conseil, qu'on ne leur ose dire,
Desquelz ils sont advertiz par satire.
Le roy Loys douziesme desiroit
Qu'on les jouast a Paris, et disoit
Que par tels jeux il sçavoit maintes faultes
Qu'on luy celoit par surprinses trop caultes."

Voyez Gouget, op. cit., XI, 306.

[2] *Art. cité, Rom.* VII, 240—241. — Sepet, *Le drame chrétien au moyen âge*, Paris 1878, p. 50, définit aussi la sotie à tort comme étant simplement un genre de moralité qui s'appliquait plutôt aux travers sociaux qu'aux vices moraux. — Aubertin, de même, va trop loin en appelant la sotie une „comédie politique", et en déclarant qu'elle n'est autre chose qu'une pièce politique, un „pamphlet de Mardi gras". Op. cit., I, 548, 549.

derisores de la société antique — ne s'est guère généralisée de façon à prendre le sens d'une parodie universelle et consciente des folies de ce monde que sous le règne de Louis XII; elle ne s'est entièrement développée que dans le courant du XVI[e] siècle.[1]

La *fatrasie,* ou le *fatras,* dont Picot fait dériver la sotie, est une série de plaisanteries, de bons mots, se faisant suite sans autre lien que la rime. La sotie dramatique qui en est dérivée (appelée aussi *Jeu des pois pilez),* n'est qu'une fatrasie divisée en plusieurs parties et débitée par des sots au début d'une représentation, afin d'attirer les spectateurs, et, quels que soient les éléments dramatiques nouveaux qui y ont été introduits, la sotie reste avant tout un „dialogue entre fous".

Ce qui la caractérise, c'est, en première ligne, son cadre permanent,[2] ce personnage inévitable du *sot,* „stultus", auquel il est permis de tout dire et de tout faire, comme aussi son inspiration uniforme de satire politique et sociale. Les person nages de la sotie, bien qu'allégoriques parfois (tel est le per sonnage de l'Eglise, *Ecclesia,* dans la pièce *Ecclesia, duo Episcopi, etc.*. [fol. 107 v⁰]), ou personnifiant des types généraux, se distinguent de ceux de la moralité en ce qu'ils sont tous actuels, copiés de la vie de tous les jours. — Deux des pièces de Textor sont des soties; l'une surtout peut être considérée comme un véritable modèle du genre, modèle de fatrasie dramatique: *Moria, duo mendaces, etc.*.. (fol. 170 v⁰). La seconde, *Ecclesia, duo Episcopi, etc.*.. (fol. 107 v⁰), nous offre un exemple de la fatrasie dramatique *développée;* ce n'est plus la simple parade, mais une attaque voulue et consciente dirigée contre les abus de l'église, et qui rappelle forcément le fameux *Jeu du Prince des Sots* de Gringore. Le *Sot,* son genre de plaisanterie,[3] ne nous laissent aucun doute sur le caractère de cette pièce.

---

[1] Aucune des soties que nous possédons ne remonte au delà de 1450, et la majorité (vingt-cinq ou vingt-neuf) date de la première moitié du XVI[e] siècle. — Cf. Birch-Hirschfeld, op. cit., p. 46.

[2] Elle peut donc à certains égards être comparée à la comédie italienne.

[3] Exemple typique, fol. 109: „Quum ad aram properant, videntur esse porci ad haram"; et ses réponses aux évêques.

Par le fait de son manque d'action — elle est entièrement dialogue —, la sotie peut aisément devenir fatigante, surtout si le „spirituel", la verve fait défaut. Cela n'était guère le cas dans les œuvres de Ravisius Textor: il possédait le talent de fasciner son auditoire, et peut, aujourd'hui encore, intéresser le lecteur.

Trois des pièces de Textor rentrent dans la catégorie des farces. La farce, pièce favorite des Basochiens,[1] est un genre d'origine française dont les débuts remontent à la fin du XIII[e] siècle. C'est surtout au XV[e] et au XVI[e] siècles qu'elle a été cultivée; elle florissait donc du temps de Textor. C'est la seule création dramatique du moyen âge que l'on ait conservée sur la scène moderne, et qui forme ainsi un faible lien entre le théâtre du moyen âge et le théâtre moderne. La farce est la forme la plus libre de la plaisanterie dramatisée, ne devant répondre à aucune condition, — à aucune règle, dira-t-on plus tard —, comme les mystères, les miracles, les moralités et les soties.

Si la moralité allégorique et la sotie peuvent être considérées comme étant des efforts faits pour dégager les qualités générales, l'essence des caractères et des conditions, la farce, simple anecdote, nous ramène aux faits sans haute portée pris dans la vie courante, aux individus, auxquels on demande seulement de provoquer le rire par un dialogue rapide, libre et piquant.[2] C'est un genre populaire comme les fabliaux,[3] sorti de l'esprit du peuple, qui seul peut le goûter; la farce renferme bien moins d'idées que les deux genres précédents, elle est assez

[1] Les Enfants-sans-Souci excellaient dans la sotie. — Birch-Hirschfeld, op. cit., 48.

[2] V. Lanson, op. cit., p. 212. — Petit de Julleville, *Les Comédiens*, p. 363; *Comédie et Mœurs, etc.*, p. 361.

[3] Sur les rapports entre farces et fabliaux, voyez entre autres Birch-Hirschfeld, op. cit., p. 49. — Voyez aussi Creizenach, op. cit., 387, 428. — Des Granges, enfin, dans sa thèse *De scenico soliloquio (Gallice:* monologue dramatique) *in nostro medii ævi theatro* (Paris, 1897), montre d'une manière fort claire (chap. II, 13—19) quelles furent les origines des *farces*. Dans le chap. VI, intitulé *An valeant poemata nostra ad* farsæ *origines illustrandas* l'auteur cherche à prouver que les farces procèdent d'une part des monologues, auxquels elles ont emprunté leurs caractères, d'autre part des fabliaux, auxquels elles ont emprunté leurs sujets. Leur développement a été lent.

pauvre de fonds, ne possédant guère que cinq ou six sujets auxquels elle revient sans cesse. — C'est toujours l'histoire du simple bourgeois — et du vilain — que rien n'amuse tant que de faire ou de voir faire une dupe, surtout parce qu'il ne craint rien au monde tant que d'être dupé lui-même. Il est soupçonneux, se défie de tout le monde, et veut passer pour rusé. Il jouit de voir le soldat, son ennemi naturel, représenté comme un grand poltron, et c'est ainsi qu'il se venge de ces „airs fendants qui l'humilient et l'intimident".[1] Mais c'est surtout de la femme qu'il se défie, il la craint et la méprise, il se sent plus fort, mais il la sent plus fine.

L'élément qui se trouve donc à la base de la farce, sa base même, c'est la joie maligne, mais toute terre à terre, qu'éprouve l'homme de bon sens, quand il voit son prochain tomber dans un piège que lui-même ou qu'un autre lui a dressé. C'est ce sentiment que Lucrèce déjà avoue, en disant combien il est doux, par une forte mer, quand les vents fouettent les eaux, de suivre de la terre ferme les efforts d'un autre, non pas:

. . . . quia vexari quemquam est jucunda voluptas,
Sed quibus ipse malis careas, quia cernere suave est.[2]

Ce sentiment est sans doute indigne du cœur humain, mais c'est pourtant bien là celui qui apparaît partout dans les farces du moyen âge, et qu'il est aisé de reconnaître dans nos trois courtes pièces. L'une, surtout, *Pater, Juvenis, Uxor,* est l'expression de la joie maligne que ressent l'auteur, resté célibataire, à dépeindre les déboires d'un jeune époux et à lui répéter à sa façon, par la bouche du père: „Tu l'as voulu, Georges Dandin!"

Mais dans cette peinture des événements et des situations de la vie ordinaire, faite sans intention sérieuse, dans le seul but de produire un effet comique, les auteurs de farces succombent trop souvent à la tentation de forcer la note. Quelque juste que soit l'observation des mœurs, des caractères, des travers et des

[1] Lanson, op. cit., p. 213.

[2] *De rerum natura,* II, 1—4.

Suave, mari magno turbantibus aequora ventis,
E terra magnum alterius spectare laborem:
Non quia etc. . . .

ridicules, quelque brillante et spirituelle qu'en soit l'expression, les compositions sont parfois d'une hardiesse excessive, et n'ont plus rien de naturel. C'est ainsi que l'exagération des situations et l'excès de la plaisanterie sont devenus le domaine de la farce, tandis que le niais, le commun et le bas en sont les limites.[1] Hâtons-nous cependant de dire que les trois farces du recueil de Textor ne se meuvent pas encore tout à fait dans ce domaine-là: l'auteur a soin d'éviter les trivialités indécentes qui déparent souvent les meilleures scènes du vieux répertoire; c'est qu'il écrivait pour des jeunes gens, ne pouvant jamais cacher complètement l'intention qu'il avait d'enseigner en amusant.

[1] Gaston Paris, dans son discours sur *La poésie française au XVe siècle,* excuse ce réalisme excessif de la littérature bourgeoise dont la farce fut une expression. Si, dit-il, le bourgeois cherche au théâtre une gaieté pour laquelle tous les moyens lui semblent bons, sa vertu privée est forte, et n'en souffre pas. Les vertus privées se cachent, elles manquent de relief, étant faites de soumission et de sacrifice. Il ne faut donc pas trop vouloir juger la société du moyen âge d'après les farces. — *La poésie du moyen âge,* IIe série. Paris, 1895; pp. 213 et suiv. — Voyez aussi Creizenach, op. cit., 451.



